

CONJONCTION

REVUE FRANCO-HAÏTIENNE

No. 102

MEDIA-IFH PORT-AU-PRINCE



1040109

SOMMAIRE

I.	Dantès Bellegarde n'est plus	5
	Dr. Price Mars : Témoignages d'un participant au premier festival mondial des arts nègres de Dakar	8
	Frère Raphaël : Léopold Sédar Senghor	13
	Gérard Pierre Charles : L'économie haïtienne et sa voie de développement	25
II.	LETTRES, SCIENCES ET ARTS EN HAÏTI	
	Bonnes pages : Dantès Bellegarde	48
	Frère Raphaël : Les fleurs et les fruits dans la poésie d'Emile Roumer	53
	Emile Roumer à travers quelques poèmes récents	57
	Gérard Laurent : Quelques aspects de la politique de Toussaint Louverture	70
	Notes de lecture	78
III.	COURRIER DE FRANCE	
	Arts et Lettres	83
	Sciences et Techniques	84
	Echanges culturels	85
	Enseignement	88
	Coopération	89
	Activités à l'étranger	90
IV.	CHRONIQUE	92

CONJONCTION

REVUE FRANCO-HAÏTIENNE

No. 102

MEDIA-IFH PORT-AU-PRINCE



1040109

SOMMAIRE

I.	Dantès Bellegarde n'est plus	5
	Dr. Price Mars : Témoignages d'un participant au premier festival mondial des arts nègres de Dakar	8
	Frère Raphaël : Léopold Sédar Senghor	13
	Gérard Pierre Charles : L'économie haïtienne et sa voie de développement	25
II.	LETTRES, SCIENCES ET ARTS EN HAÏTI	
	Bonnes pages : Dantès Bellegarde	48
	Frère Raphaël : Les fleurs et les fruits dans la poésie d'Emile Roumer	53
	Emile Roumer à travers quelques poèmes récents	57
	Gérard Laurent : Quelques aspects de la politique de Toussaint Louverture	70
	Notes de lecture	78
III.	COURRIER DE FRANCE	
	Arts et Lettres	83
	Sciences et Techniques	84
	Echanges culturels	85
	Enseignement	88
	Coopération	89
	Activités à l'étranger	90
IV.	CHRONIQUE	92

CONJONCTION

Est le Bulletin de l'Institut Français d'Haïti

SA RAISON D'ETRE

Contribuer au maintien de liens amicaux entre Haïti et la France.
Collaborer à l'épanouissement culturel et à l'information économique d'Haïti.

Rendre compte de la vie et de la pensée françaises.

Tout faire pour qu'à travers le monde les hommes de bonne volonté mais différents par leur hérédité, le milieu géographique et social qui les a modelés, par les disciplines intellectuelles qui ont formé leur pensée, puissent se connaître, se comprendre, et soient mis en mesure d'apporter leur contribution originale à l'élaboration d'une civilisation et d'une conscience universelles.

SES METHODES

« CONJONCTION » ne vise à aucune action politique ou confessionnelle et sollicite la collaboration des auteurs haïtiens et étrangers.

COMITE DE REDACTION

Pradel Pompilus, Professeur à l'Université d'Haïti

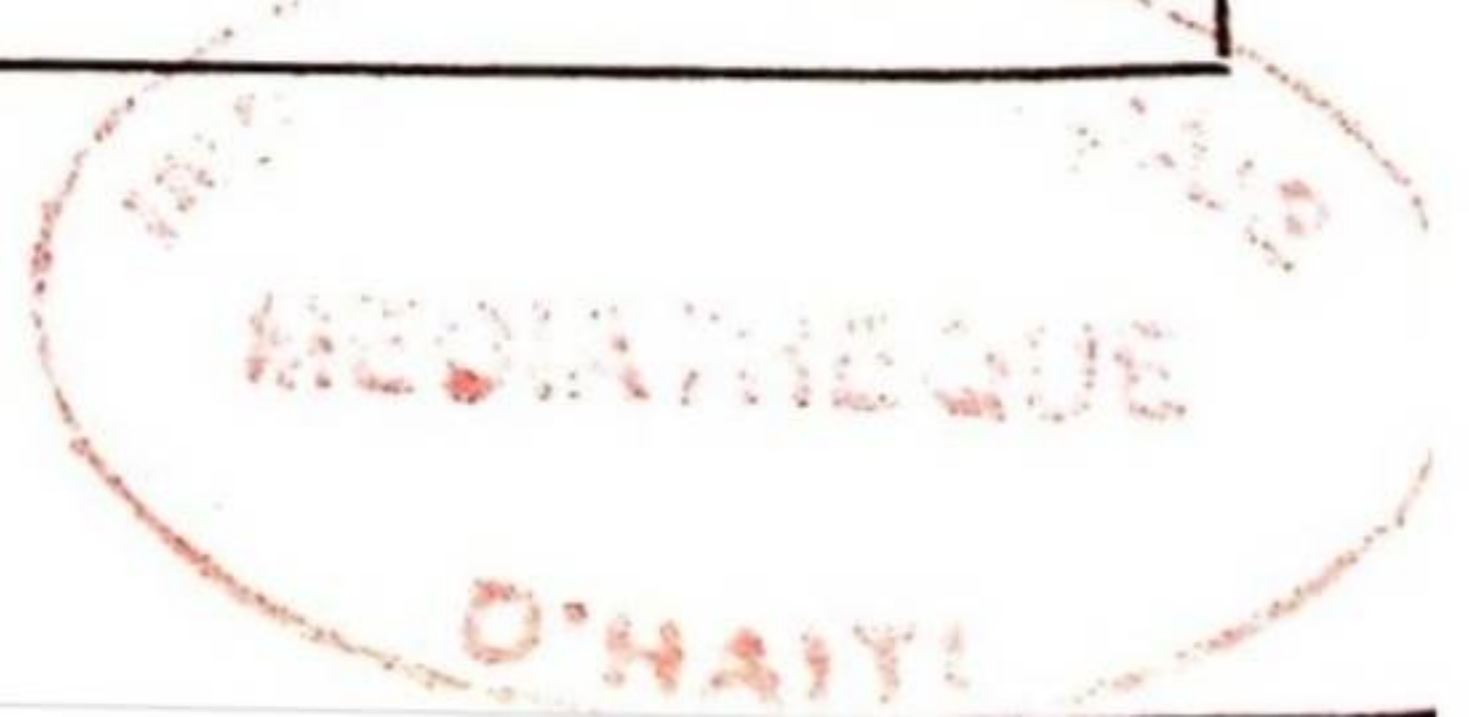
Roger Gaillard, Critique littéraire

Maurice Lubin, Critique

Robert Balard, Directeur de l'Institut Français

Adrien Martin, Membre de la mission culturelle française

Jacques Barros, Membre de la mission culturelle française



ABONNEMENT ANNUEL

**(3 numéros de 100 pages
plus éventuellement des numéros spéciaux)**

En Haïti : 3 dollars

à l'Etranger : 3 dollars 50

Le Numéro est vendu : 5 gourdes (\$ 1)

**Pour la publicité, qui est strictement limitée,
s'adresser à l'Institut Français.**

**Les livres et les manuscrits doivent être envoyés
au Directeur de l'Institut Français
Boîte postale 131 — Port-au-Prince — Haïti**

(Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus)

DANTES BELLEGARDE N'EST PLUS.

Dans la nuit du 12 au 13 Juin, Dantès Bellegarde a fini ses jours tout doucement dans son domicile de Lalue et ses funérailles nationales ont été célébrées le 16. Cette disparition a causé dans tous les milieux une bien vive émotion : malgré son grand âge — il a fêté le 18 Mai dernier ses 89 ans, — il avait semblé que la vigueur de son intelligence, sa lucidité jamais entamée, son maintien toujours ferme lui garantiraient de longs jours et le mettraient quelque temps encore à l'abri de l'inéluctable. Mais le destin en a décidé autrement. L'Institut Français et *Conjonction* perdent en lui un vieil ami et un prestigieux collaborateur, et la nation haïtienne, un écrivain et un orateur de premier ordre, un brillant homme d'Etat, mais surtout un vrai citoyen et un défenseur intraitable de ses droits au respect, à la justice et à la sympathie des autres nations.

Peu d'Haïtiens ont, autant que Dantès Bellegarde, exalté l'amitié franco-haïtienne, peu d'entre eux ont dit, avec autant de constance et de ferveur, leur attachement à la France, peu ont défendu avec plus de fougue la fidélité nécessaire de leur pays à la langue et à la culture françaises, peu aussi ont plus fait pour susciter en faveur d'Haïti l'intérêt bienveillant de son ancienne métropole. Il nous tient à cœur d'évoquer ici de pareils souvenirs, en particulier celui de la soirée du 24 février 1953 où les auditeurs habituels des « mardis » de l'Institut Français ont vibré en l'entendant rappeler de sa voix chaude et prenante les témoignages d'amitié de Lamartine et de Victor Hugo à l'égard d'Haïti et des Haïtiens.

La carrière de Dantès Bellegarde, dans le domaine des lettres, a été également remarquable. De 1898, date de la fondation de *la Ronde*, jusqu'à ces dernières années, soit pendant plus de soixante ans, on l'a vu sur la brèche, publiant des volumes, écrivant dans les journaux et les revues, parlant à la chaire des universités ou à la tribune des assemblées internationales. Quelques titres, pris au hasard, donneront une idée, mais bien imparfaite, de son activité intellectuelle : *Morceaux choisis d'auteurs haïtiens*, 2 volumes (en collaboration avec Amilcar Duval, Solon

Ménos et Georges Sylvain), *l'Instruction publique en Haïti*, *Les Etats-Unis et Haïti devant la justice internationale*, *Pages d'histoire (d'Haïti)*, *Pour une Haïti heureuse*, 2 volumes, *L'occupation américaine et ses conséquences morales et économiques*, *Un Haïtien parle*, *La résistance haïtienne*, *La nation haïtienne*, *Haïti et ses problèmes*, *Dessalines a parlé*, *Ecrivains haïtiens*, *Histoire du peuple haïtien*, etc... Quel souci de voir clair à travers la complexité des problèmes qui se posent devant sa conscience de citoyen haïtien, quelle préoccupation, quelle hantise de la dignité et du bien-être collectifs percent à travers ces titres mêmes !

En dépit de leur nombre, les ouvrages de Dantès Bellegarde, ses discours et ses articles se centrent sur deux idées-clefs : la défense d'Haïti et de son peuple contre les calomnies et les entreprises injustes des nations plus fortes, et l'organisation rationnelle de la vie politique, économique et sociale de ce pays pour la commodité de tous ses fils. Mais si ce dernier objectif dépend avant tout de l'effort de l'Haïtien appelé à pourvoir à son propre salut, il deviendra plus accessible dans un monde délivré de la violence, de la guerre et du racisme et voué à la paix et à la coopération féconde entre les peuples. De la sorte, le problème haïtien, loin d'être isolé dans le contexte étroit où s'enferment trop souvent nos penseurs, s'intègre dans un cadre mondial et ne se sépare pas du problème de l'homme du XXe siècle : c'est cet universalisme qui, en plus de ses nombreux voyages et missions à l'étranger, a valu à Dantès Bellegarde tant d'admiration et tant d'estime dans les milieux intellectuels et diplomatiques d'Outre-mer.

Sa langue et son style aussi, sans aucun doute. Dans toutes ses œuvres, il emploie un français dont la simplicité, le naturel et la limpidité n'excluent ni la profondeur des vues, ni la puissance de l'émotion, ni la force de la conviction, ni la variété des tours. Il ne rédigeait pas ses discours et ses articles, il les parlait et les écrivait sans peine, et sa prose frémissante, nuancée et facile fait de lui, avec son universalisme et la justesse de ses idées, un des grands classiques de la littérature haïtienne.

Un théoricien, mais un véritable théoricien, dans le sens que Demesvar Delorme donne à ce mot dans son ouvrage célèbre : voilà en somme Dantès Bellegarde ; nous voulons dire un grand clerc, un clerc brillant, mais lucide et réaliste, qui a atteint à l'équilibre salutaire au bout de la tension entre la foi passionnée dans les destinées de sa patrie et l'analyse clairvoyante des faits, un homme d'action aussi, qui ne craint pas de recevoir des horions parfois, qui n'hésite pas à se colleter avec le réel pour

tâcher de changer certaines conditions de vie. Que de tentatives et de réalisations heureuses son pays ne lui doit-il pas : la première ferme-école installée à la Source de Turgeau, en 1906, point de départ d'une organisation méthodique de l'enseignement rural haïtien, les premiers cours normaux pour la formation des instituteurs et institutrices, base de l'organisation rationnelle de l'enseignement primaire, la première loi créant des Cours Normaux Supérieurs, clef de voûte d'une organisation systématique de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur des Lettres et des Sciences !

Aux yeux de beaucoup d'intellectuels des générations qui ont suivi celle de Dantès Bellegarde, certaines des vues de l'écrivain retardent singulièrement. Quoi d'étonnant ? Cependant la plupart de ces vues étaient justes à leur heure et beaucoup d'entre elles ont encore une valeur actuelle. Du reste, ces petites divergences, dues aux différences d'âge et de milieux, ne sont pas pour altérer l'admiration et la considération que commandent sa vaste culture, le prestige de son talent, son désintéressement et son souci du bien commun.

Il nous coûte d'employer ici aucun terme suggérant la brutalité de l'évènement qui nous prive de sa grande expérience. C'est pourquoi nous aurons recours à l'une de ces expressions heureuses que les Romains ont inventées pour la circonstance et qui traduisent si bien la continuité de la vie spirituelle par delà le trépas : *Vixit*. Il est sorti de la vie terrestre, mais sa présence se prolonge et se prolongera longtemps encore parmi nous grâce à ses œuvres et au souvenir de son charme personnel et de ce parfum d'humanité qu'il répandait tout autour de lui.

Nous nous inclinons respectueusement devant la mémoire du grand disparu et nous prions sa famille d'accepter l'expression de nos vives condoléances.

Conjonction.

TEMOIGNAGES D'UN PARTICIPANT AU PREMIER FESTIVAL MONDIAL DES ARTS NEGRES DE DAKAR.

Je me suis engagé précipitamment à communiquer aux lecteurs de CONJUNCTION mes impressions sur le Premier Festival des Arts Nègres de Dakar. J'avoue que lorsque j'ai pris cette décision, je n'avais pas réfléchi aux impedimenta qui allaient en entraver l'exécution.

Et d'abord, la première difficulté et la plus grande à la réalisation de mon dessein, c'est que, par suite de circonstances diverses, je n'ai pas été en mesure de suivre au jour le jour l'intégralité du développement du programme des festivités. Je ne suis resté à Dakar que pendant la première quinzaine du mois d'Avril alors que le festival devait durer du 1^{er} au 24 Avril. Il en résulte que mon témoignage ne peut être que partiel et incomplet. J'ose croire, cependant, qu'il peut être valable de quelque façon, étant donné la participation que j'ai prise à l'accomplissement de certaines tâches dont était faite l'ossature même du festival.

A cet égard, je dois dire que j'ai été non seulement l'un des onze Délégués du Gouvernement Haïtien, appelés à représenter notre pays à ce grandiose Congrès des Arts Nègres, mais ma fille, Marie-Madeleine, et moi en avons été les invités personnels du Président Léopold Sédar SENGHOR. Le Chef de l'Etat Sénégalais nous a honorés d'une distinction dont nous ne cessons d'apprécier le prix inestimable.

M'est-il permis de profiter de l'aimable hospitalité de « CONJUNCTION » pour exprimer publiquement notre gratitude à l'un et l'autre Chefs d'Etat ?

Alors, s'interrogera-t-on, à quel titre ai-je bénéficié de toutes ces hautes considérations officielles ?

Je m'empresse de déclarer que les privilèges dont j'ai joui, en l'occurrence, ne sont pas l'expression de vains colifichets attachés à mon humble personnalité. Ils ont été, si je ne m'abuse,

la consécration trop élogieuse des travaux auxquels j'ai consacré plus de 50 années de mon existence et qui ont consisté à exalter la valeur intrinsèque de l'homme noir. J'ai essayé, toute ma vie, de démontrer que cet être-là — quel que soit son habitat — qu'il vive dans l'immense étendue des terres du Vieux Continent, au Sud du Sahara, qu'il se défende contre les hostilités meurtrières et hargneuses dressées sous ses pas, aux bords du Mississippi, ou dans l'étrange mosaïque de mœurs ou d'aspirations des taudis de Harlem, qu'il soit originaire des plateaux du Nord-Est brésilien, qu'il soit un produit des îles ensoleillées des Caraïbes, ou bien qu'il soit un pauvre diable errant des espaces lointains et encore mal connus de l'Australasie, cet être-là, ai-je constamment soutenu, est malgré tout l'un des avatars authentiques des déroutantes variétés de l'espèce humaine.

Il a été victime de conditions telluriques provoquées par les révolutions de la planète qui l'ont isolé du reste des hommes et ont alourdi son évolution dans l'échelle des valeurs humaines, mais elles n'ont pas pour autant anéanti la puissance créatrice de ses mutations biologiques et spirituelles.

A l'instar ou à la suite des chercheurs ou des savants tels que Burghart Dubois, Padmore, Teilhard de Chardin et de tous ceux qui se sont battus et ont souffert pour faire leur cette vérité, à savoir que le Nègre est un être humain comme tous les autres humains, j'ai essayé de faire admettre que, grâce à la plasticité de son intelligence et à sa capacité d'endurance, il est apte à s'adapter à tous les milieux.

Ce fut en témoignage de tous ces efforts, que le Président Senghor m'a généreusement dénommé : « le père de la Négritude. »

Or, quelle a été la véritable signification, le sens profond du premier Festival des Arts Nègres de Dakar si ce ne fut la suprême démonstration de la valeur de la pensée nègre dans ses expressions esthétiques ? Le monde entier fut convié à s'associer à cette gigantesque manifestation et, pendant près d'un mois, on a vu défiler des dizaines et des vingtaines de milliers de spectateurs devant les innombrables productions artistiques offertes à leur curiosité.

Pour parvenir à la réalisation de son objectif, le Gouvernement Sénégalais a mobilisé toutes les activités constructives de son peuple et lui a assigné comme but ultime de se dépasser en courtoisie et en politesse pour retenir et satisfaire le goût de cette clientèle d'apparat.

Dans ce dessein, il a divisé les festivités de cette foire exceptionnelle en deux catégories distinctes.

D'abord, il a convoqué un colloque dans lequel se sont rencontrés un grand nombre de savants, d'écrivains et d'artistes. Dans la confrontation de leurs travaux respectifs, ils ont, pendant une semaine, envisagé, discuté et préconisé les données et les problèmes divers qui conditionnent l'apport de plus en plus croissant de la pensée nègre, au progrès général de l'humanité tout entière.

Et simultanément au colloque, se sont déroulés les fastes des festivités artistiques : danses, musique, compétitions folkloriques, expositions d'art — peinture, sculpture etc. Ce fut dans cette catégorie qu'il faut placer « *la féerie de Gorée* » où parmi les 226 délégués officiels de 37 pays, on a vu accourir des vingtaines de milliers de spectateurs venus applaudir les envolées lyriques de Jean F. Briere au service de l'évolution historique de Dakar, Capitale du Sénégal.

A propos d'exhibitions artistiques, m'est-il permis de rapporter ici quelques mots significatifs recueillis de la bouche de M. Malraux ?

En ma présence, M. Senghor et lui honoraient le stand haïtien de peinture d'une visite. Spontanément, l'homme d'Etat français, maître en matière d'art, a dit « *C'est la meilleure exposition de peinture de tout le Festival !* »

Encore que nous n'ayons été distingués d'aucun prix dans la compétition des œuvres d'art exposées à l'occasion du festival, l'appréciation de M. Malraux dépasse en grandeur les choix du Jury préposé à récompenser les meilleures productions soumises à son jugement.

Que dirons-nous en ce qui concerne les œuvres littéraires et scientifiques que nous avons envoyées à Dakar, non point en vue de participer à aucun concours de quelque nature qu'il fût, mais simplement pour démontrer ce que l'effort haïtien a réalisé en ces matières pendant 160 ans d'indépendance ? Cependant, il y a eu un Jury ad hoc qui a décerné un prix littéraire et un prix scientifique à des écrivains sénégalais. On nous dispensera de tout jugement à cet égard par pure délicatesse et à l'honneur de l'éthique professionnelle.

x x x

Enfin, s'il fallait formuler une conclusion pour résumer nos impressions sur le Premier Festival des Arts Nègres à Dakar,

nous la trouverions dans les déclarations faites par le Président Senghor et le Ministre Malraux, au moment où ils inauguraient l'ouverture de cette grande Foire spirituelle. L'un et l'autre ont mis l'accent sur la nouveauté émouvante de l'entreprise.

Le Ministre français a notamment mis en relief que, pour la première fois dans l'Histoire, il s'est trouvé un homme, un Chef d'Etat qui s'est efforcé d'associer tout un continent à coopérer à la promotion de la civilisation universelle. Et Senghor a caractérisé cette démarche comme une manifestation de la Négritude, non point qu'il s'agisse d'un spasme de racisme sournois et déguisé — c'eût été la négation de toutes nos aspirations de fraternité — mais, au contraire, il a fait valoir que c'était une apothéose de notre désir de conciliation et de symbiose raciale.

Ce fut à peu près le même thème que M. Alioune Diop reprit pour louer le concours inappréciable de l'UNESCO tant au point de vue financier que culturel pour rendre concrète la réalisation de ce difficile projet.

Le Représentant de cet Organisme s'est empressé d'affirmer combien un tel mouvement est inscrit dans la ligne des objectifs que s'est assignée cette branche de l'Organisation des Nations Unies. Or, Alioune Diop, le Secrétaire Général de la Société Africaine de Culture et Directeur du Festival et qui joint à ces titres celui d'être le Pèlerin infatigable de l'Unité culturelle de la race noire n'a pas manqué de faire prévaloir que, si grandiose, si majestueux que soit le Premier Festival des Arts Nègres, il n'est en somme, que la conséquence et la suite logiques des Congrès organisés par la Société Africaine de Culture dont je suis le Président depuis plus de 10 ans. On doit se rappeler que le Premier Congrès des Ecrivains et des Artistes Noirs du monde entier s'est réuni à Paris en 1956 et se déroula à la Sorbonne tandis que notre Second Congrès s'est tenu à Rome dans les locaux de l'Institut Africain d'Italie, sous le patronage du Quirinal et bénéficia de la sanctification de SS Jean XXIII. Fut-ce pourquoi, il revint, au signataire de ces Notes, l'insigne honneur de refaire en 1966, à Dakar, le même geste qu'en deux fois il fut chargé de réaliser, en sa qualité de Président de la Société Africaine de Culture, en donnant l'investiture des charges et cérémonies à qui en avait assuré l'initiative et les responsabilités ? Ainsi, lorsque le 31 Mars 1966, M. Lamine Gueye, Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal, au magnifique Palais de cette auguste institution, me céda le fauteuil présidentiel pour me permettre d'ouvrir les assises solennelles du Colloque, j'ai senti qu'en remplissant cette haute fonction, je rendais témoignage

à mes ancêtres qui ont défié le monde esclavagiste pour créer la première nation noire en Occident. J'ai rendu inconsciemment hommage aux sacrifices qu'ils firent afin que s'épanouisse sur la terre habitable l'éminente dignité de la nature humaine en quelque lieu qu'elle se manifeste et quelle que soit l'incarnation épidermique par quoi elle s'extériorise.

Dr. Jean Price - MARS

LEOPOLD SEDAR SENGHOR

UN METIS CULTUREL

Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal, passe pour être le plus grand poète africain d'aujourd'hui.

Il est né en août 1906 à Joal, en plein cœur du pays sérère situé entre les cours d'eau Le Sine et le Saloum, à quelques cent kilomètres au sud de Dakar. Il devait un jour découvrir que son nom pouvait avoir une origine portugaise et que donc... Mais c'est si vieux : » *Mon sang portugais s'est perdu dans la mer de ma Négritude.*»

Son père possédait de grands biens et de nombreux troupeaux dans la région. Il avait sa maison de campagne à Djilôr, à quelques lieues de Joal. Il devait être un riche traitant aux rois de Sine, au magnifique Koumba N'Dofène :

*« Je me rappelle les fastes du Couchant
Où Koumba N'Dofène voulait faire tailler son manteau royal. »*

A huit ans, Sédar Senghor entra à l'école de N'gasobil, située à six kilomètres de Joal et tenue par les Pères du Saint-Esprit. Il y resta six ans. Il avait quatorze ans, quand il se crut appelé au sacerdoce. Les missionnaires le dirigèrent alors vers leur petit séminaire Libermann à Dakar. Deux ans plus tard, sur les conseils du Directeur, il se retira : il n'avait pas la vocation. Il entra alors au lycée. Le jeune Senghor ne tarda pas à s'y faire la réputation d'un élève brillant : en latin comme en français, en mathématiques aussi bien qu'en grec, il est toujours premier. Et il lisait, lisait. A ses nombreux livres de prix venaient constamment s'en ajouter d'autres qu'il achetait dans des éditions à bon marché.

En 1928, il passa avec succès son baccalauréat. Il avait vingt-deux ans. Muni d'une demi-bourse du Gouvernement, il s'embarqua alors pour la France. Avant d'entrer en Sorbonne, il passa trois années studieuses au lycée Louis-le-Grand. Il prépara ensuite une licence ès-lettres. Puis il visa plus haut. Il affronta l'agrégation. Il fut reçu agrégé de grammaire. Léopold Sédar Senghor est le premier Africain à posséder ce grade.

Il avait rencontré, dès 1929, le grand poète antillais, Aimé Césaire. En 1934, ils fondaient la revue *L'Étudiant Noir*, où paraît pour la première fois le mot de Négritude appelé à une si grande fortune. L'un et l'autre écrivaient des vers. Ils se les soumettaient et discutaient de poésie noire, entrevoyant déjà la réalisation d'une œuvre authentiquement africaine.

Après son agrégation, Senghor entra dans l'enseignement. On le voit tour à tour professeur au lycée Descartes, à Tours (1935) et au lycée Marcelin Berthelot, à Saint-Maur-des-Fossés, aux portes de Paris (1938).

A la seconde guerre mondiale, l'universitaire se trouva mobilisé comme soldat de deuxième classe. A la débâcle de 1940, il est fait prisonnier. Pendant deux ans il connaît la vie des stalags. Il écrira dans l'un d'entre eux, le stalag 230, la plupart des poèmes qui constitueront son recueil *Hosties Noires*. En 1942, pour raison de santé, le prisonnier est libéré. Il reprit aussitôt son enseignement au lycée Berthelot. Cependant le poète ne restait pas inactif. Il publiait en 1945 son premier recueil de poèmes : *Chants d'Ombre*.

A la Libération, Léopold Sédar Senghor était élu député du Sénégal à l'Assemblée constituante.

Sous l'occupation, Alioune Diop avait fondé la revue *Présence Africaine*. Césaire et Senghor s'en firent les fidèles collaborateurs. La Négritude s'affirmait. Le poète sénégalais publiait en 1948 *Hosties Noires* et une *Anthologie de la Nouvelle Poésie nègre et malgache de langue française* précédée de *Orphée noir* de Jean-Paul Sartre.

Le Tiers Monde aussi se réveillait. Senghor est son ambassadeur près des nations européennes. La France le choisit pour son délégué à l'UNESCO et à différentes conférences internationales. En 1955, il se voit nommé Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil (cabinet Edgar Faure). Parallèlement le poète poursuit son action. Il joue un grand rôle aux deux Congrès des Ecrivains et Artistes noirs, à Paris en 1956, l'année de son recueil *Ethiopiennes*, et à Rome en 1958.

Senghor publie *Nocturnes* en 1961. C'était une édition revue et corrigée de *Chants pour Naett* (1951). Le 19 août de la même année, il devient le premier Président de la République du Sénégal indépendant.

Le poète a-t-il maintenant fini sa carrière ? peut-être :

« Comment fleurir dans les loisirs quand il me faut raccommoder et rebâtir ? »

UN POÈTE DE LA NEGRITUDE

Qui peut mieux nous dire ce qu'est la poésie africaine en général et la sienne que L. S. Senghor ? Il l'a définie à l'aide d'une image souvent reprise : *« En vérité, nous sommes des lamantins, qui, selon le mythe africain, vont boire à la source. »* Et quelle est cette source ? le poète l'a désignée de deux manières, à l'aide d'un mot : *Négritude*, et par une formule : *« nous sentons en nègres. »*

Senghor a vécu son enfance et sa jeunesse au pays natal, en Africain. Des études brillantes à Paris ont fait de lui ce qu'il a appelé un métis culturel. Mais sa culture occidentale n'a pas effacé la vie antérieure ni les trésors indigènes intégrés à sa personne. Bien au contraire elle l'a aidé à valoriser sa négritude, en lui donnant pour la célébrer une langue, le français, qu'il juge la plus belle du monde : *« Ce sont les grandes orgues qui se prêtent à tous les timbres, à tous les effets, des douceurs les plus suaves aux fulgurances de l'orage. »*

Ce métis culturel a donc bu à la source. Il a chanté son pays à travers ses souvenirs d'enfance, célébré sa race dans ses gloires et ses malheurs, réagi aux événements de son temps en Sénégalais et en Africain.

Avant cette entreprise, il n'a pas évoqué la Muse, mais les génies protecteurs :

« Qu'ils m'accordent, les génies protecteurs, que mon sang ne s'affadisse pas comme un assimilé, comme un civilisé. »

A l'exemple de bien des poètes, Senghor a voulu revivre son enfance :

« Que je renaisse au Royaume d'enfance bruissant de rêves. »

Il se rappelle que *« fraîche était, comme un limon, l'ombre des dakhârs »*, il se revoit à la fontaine Kam-Dyamé, buvant son eau mystique au creux de ses mains, alors que

« La flûte du pâtre modulait la lenteur des troupeaux. »

Enfant, il ne pouvait rester à la maison :

« Je ne pouvais être sourd à l'innocence des conques, des fontaines et des mirages sur les tanns. »

Il désobéissait ainsi à sa mère et la retrouvait les yeux courroucés .

« Et tremblait ton menton sous les lèvres gonflées et tordues. »

S'il se souvient de ses fugues, pour en rêver en plein Paris, son imagination le retient aussi en la maison paternelle. Ah ! ce temps où il reposait sa tête sur les genoux de la nourrice Ngâ, la poétesse, tandis que son père, sous le ficus solitaire de la cour, était étendu sur des nattes paisibles et qu'alentour

« sur les Kôras, voix héroïques, les griots font danser leurs doigts de fougue ! »

Quand il reviendra au pays après tant d'années d'absence, avec quelle hâte il voudra revoir de sa maison natale le gynécée de droite, pour mieux retrouver son enfance :

« Je veux revoir le gynécée de droite, j'y jouais avec les colombes, et avec mes frères les fils du Lion. »

*« Ah ! de nouveau dormir dans le lit frais de mon enfance
Ah ! bordent de nouveau mon sommeil les si chères mains
noires*

Et de nouveau le blanc sourire de ma mère.

Mais c'est toute la vie de Joal et du pays sérère qui lui est entrée dans l'âme par tous ses sens :

« Mais lors je ressuscite la rumeur des troupeaux dans les hennissements et les mugissements

La rumeur que module au soir le clair de lune de la flûte et des conques

Je ressuscite la théorie des servantes sur la rosée

Et les grandes Calebasses de lait, calmes, sur le rythme des hanches balancées

Je ressuscite la caravane des ânes et dromadaires dans l'odeur du mil et du riz

Dans la scintillation des glaces, dans le tintement des visages et des cloches d'argent

Je ressuscite mes vertus terriennes ! »

Il se rappelle encore « les signares à l'ombre verte des vérandas », « les festins funèbres fumant du sang des troupeaux égorvés », « les contes des veillées noires », « les athlètes parés comme des fiancés. » :

« On entendait frémir la terre sous les pieds vainqueurs des athlètes », les guerriers, — « leur bouclier d'honneur ne les quit-

tait jamais ni la lance royale », — les rhapsodies des griots, la voix des « Anciens aux yeux graves qui approfondissent toutes choses » et la peur qu'il avait des esprits :

« Et c'était l'heure où l'on voit les Esprits, quand la lumière est transparente
Et il fallait s'écarter des sentiers, pour éviter leur main fraternelle et mortelle. »

Tout son pays est avec lui. « Le visage de la terre de mon sang. » Il chante en lui, et danse, danse... Que de fois, à travers son œuvre poétique, Senghor n'a-t-il pas évoqué les danses de son pays ! C'est que, affirme-t-il,

« Nous sommes les hommes de la danse, dont les pieds reprennent vigueur en frappant le sol dur. »

Avec quel plaisir il a regardé danser sa sœur Lilanga ! :

« Lilanga, ses pieds sont deux reptiles, des mains qui massent des pilons qui battent des mâles qui labourent. »

La plupart des fêtes qu'il a vues consistaient en luttes et en danses :

« Je me rappelle la danse des filles nubiles
Les chœurs de lutte - Oh ! la danse finale des jeunes hommes.
[buste
Penché élançé, et le pur cri d'amour des femmes - Kor Siga! »

La danse ne va pas sans le tamtam. Nous le voyons, nous l'entendons avec lui :

« Tamtam sculpté, tamtam tendre qui gronde sous les doigts du vainqueur

Ta voix grave de contralto est le chant spirituel de l'Aimée!..

« Les tamtams roulent, les tamtams roulent au gré du cœur
Mais les tamtams galopent Hô ! les tamtams galopent.

Silence, silence sur l'ombre... Sourd tamtam... tamtam lent...
tamtam lourd... lourd tamtam... tamtam noir...

Pour le poète, le tamtam est le pouls profond de l'Afrique et c'est également son propre pouls :

« Et le tamtam fou de mon cœur qui me tenait éveillé de longues nuits. »

Aussi quelle mélancolie de ne plus le sentir :

« Mon cœur est un tamtam détendu et sans lune. »

D'Uzès, Jean Racine écrivait à son ami Vitart :

« Et nous avons des nuits plus belles que vos jours. »

Qu'aurait-il dit s'il avait connu les nuits africaines ! Senghor les a vécues : elles ensorcellent ses poèmes, accordées à la danse et au tamtam. A ses yeux la nuit est la muse, l'inspiratrice :

« Le poème se fane au soleil de midi, il se nourrit de la rosée du soir. »

Aussi, s'il lui arrive de célébrer le soleil :

« Voici le soleil
Qui fait tendre la poitrine des vierges
Qui fait sourire sur les bancs les vieillards
Qui réveillerait les morts sous une terre maternelle »,

c'est la nuit qu'il aime chanter, « la Nuit qui songe » :

« Nuit qui me délivres des raisons des salons des sophismes,
des pirouettes des prétextes, des haines calculées, des
carnages humanisés
Nuit qui fonds toutes mes contradictions, toutes contradic-
tions dans l'unité première de ta négritude
Reçois l'enfant toujours enfant, que douze ans d'errances
n'ont pas vieilli.
Je n'amène d'Europe que cette enfant amie, la clarté de ses
yeux parmi les brumes bretonnes. »

C'est avec émotion que le poète évoque la nuit et lui parle au début de l'Elégie des Circoncis :

« Nuit d'enfance, Nuit bleue Nuit blonde ô Lune
Combien de fois t'ai-je invoquée ô Nuit ! pleurant au bord
des routes
Au bord des douleurs de mon âge d'homme... »

Mais plus encore que la nuit et avec un amour constant et une admiration profonde, il a chanté cette autre beauté noire : la femme africaine :

Je chante la beauté qui passe que je fixe dans l'Eternel. »

Il l'a peinte avec réalisme et poésie. Parfois en quelques crayons rapides :

« Les femmes ont la démarche aérienne des baigneuses sur la
plage
Et les muscles longs de leurs jambes sont des cordes de
harpe sous leur peau de platine. »

« Je vous salue fût lisse élané, front hautain par-dessus la brousse, »

« Grâces pour la jeune fille nubile au ventre de douceur n'déissane ! à la croupe de colline à la poitrine de fruits de rônier ».

Plus souvent, d'un trait inoubliable, il a célébré tel ou tel aspect charmant de son corps : Sa tête, de bronze parfait,

« Que ne souillent fard ni rougeur ni rides, ni traces de larmes ni de baisers.

« Ses paupières comme le crépuscule rapide et ses yeux vastes qui s'emplissent de nuit.

Sa bouche

« parée de colombes sans tache

...comme un bourgeon qui se gonfle au soleil

Son sourire « doux sous paupières déclives... »

Ses seins « debout et triomphants comme des tours au soleil ».

Quoi d'étonnant que le poète, pour s'être laissé ensorceler par la beauté noire, en ait été troublé au fond de son cœur catholique !⁽¹⁾ Il l'a confessé à plusieurs reprises :

« Hier à l'Angélus ont brillé ses yeux cièrges mordorant

Sa peau de bronze. Mon Dieu ! mon Dieu ! mais pourquoi m'arracher mes sens païens qui crient ! »

Et cette plainte encore :

« Ah ! ce cœur de poète, ah ! ce cœur de femme et de lion, quelle douleur à le dompter ! »

Léopold Sédar Senghor a laissé vibrer son moi intérieur et profond au contact de son pays natal ; il s'est parfois élevé plus haut, à ce qu'il a appelé son Moi supérieur, sensible à tout ce qui touche de près ou de loin à son pays, à son passé ou à son avenir : « Pour moi, l'évènement me rend malade, mon visage se fait cendre. »

Il a évoqué à grands traits les malheurs passés de son peuple :

« Les guerres contre l'Almamy, la ruine d'Elissa et l'exil à Djilôr du Saloum

(1) A l'Université, L. S. Senghor garda intacte sa foi catholique. Pour mieux s'y tenir, il fit partie du groupe des Tala. A signaler aussi sa profonde admiration pour Teilhard de Chardin.



*La fondation du Sine. Et le désastre
Quand les Guelwârs furent couchés sous les canons comme
gerbes lourdes.
Les cavaliers désarçonnés
Tombèrent debout les yeux grands ouverts au chant des
griots.
Allez à M'bissel à Fa'oy, récitez le chapelet de sanctuaires
qui ont jalonné la Grande Voie
Refaites la Route Royale et méditez ce chemin de croix et
de gloire.»*

Il ne peut oublier que la France a porté le canon et la mort dans son pays ni

*« Qu'elle a traité les résistants de bandits et craché sur les
têtes-aux-vastes-desseins.»*

Mais il prie le Seigneur de lui pardonner, car il a *« une grande
faiblesse pour la France.»*

*« Je sais que ce peuple de fer, chaque fois qu'il a libéré ses
mains*

*A écrit la fraternité sur la première page de ses monuments
Qu'il a distribué la faim de l'esprit comme la liberté*

*A tous les peuples de la terre conviés solennellement au
festin catholique.»*

Il demande même à Dieu de bénir le peuple français, parce qu'il lui doit d'être catholique :

*« Bénis ce peuple qui m'a apporté Ta Bonne Nouvelle
Seigneur, et ouvert mes paupières lourdes à la lumière de
la foi.»*

« Cette grande faiblesse pour la France » ne vaudrait-elle pas aujourd'hui au Président Senghor une certaine hostilité de la part de quelques nations africaines ?

Si le poète connaît bien la France, il a également voyagé en d'autres pays. Il a vu l'Italie et les Etats-Unis. De New-York, il a surtout vu Harlem. En y arrivant, il a senti aussitôt son cœur battre d'une émotion fraternelle. Il en a appelé à la sagesse de la grande ville :

*« New-York ! je dis New-York, laisse affluer le sang noir dans
ton sang
Qu'il dérouille tes articulations d'acier, comme une huile de
vie... »*

Sa supplication tourne à l'humour :

*« Mais il suffit d'ouvrir les yeux à l'arc-en-ciel d'Avril
Et les oreilles, surtout les oreilles à Dieu qui d'un rire de
saxophone créa le ciel et la terre en six jours.
Et le septième jour, il dormit du grand sommeil nègre. »*

La seconde guerre mondiale, où tant de noirs alliés à la France donnèrent leur sang pour le triomphe du droit, a fait écrire à Senghor des poèmes émouvants. Il a célébré les Tirailleurs sénégalais morts pour la France et exhalé sa souffrance à la pensée de tant de sang versé :

*« Sang, sang, ô sang noir de mes frères, vous tachez l'innocence de mes draps
Vous êtes la sueur où baigne mon angoisse, vous êtes la souffrance qui enroue ma voix... »*

Il a gémi sur *« L'Europe qui enterre le levain des nations et l'espoir des races nouvelles. »* Il s'est indigné contre la barbarie de la guerre.

*« Et nous voilà pris dans les rets, livrés à la barbarie des civilisés
Exterminés comme des phacochères. Gloire aux tanks et gloire aux avions ! »*

Cependant, à travers tous ces désastres, le poète a gardé l'espoir de la Libération, de la résurrection et célébré la Terre promise de l'avenir :

*« Mère, sois bénie !
Reconnais ton fils à l'authenticité de son regard, qui est celle de son cœur et de son lignage
Reconnais ses camarades, reconnais les combattants, et salue dans le soir rouge de ta vieillesse,
L'AUBE TRANSPARENTE D'UN JOUR NOUVEAU ! »*

Comment croire, en effet, que tous ses morts soient des morts gratuits ?

*« Ce sang n'est pas de l'eau tépide
Il arrose épais notre espoir qui fleurira au crépuscule. »*

A la pensée de la Terre promise de l'avenir, le poète exulte de joie et de fierté :

*« Cette colonne solennelle, ce ne sont plus quatre mille esclaves
portant chacun cinq mithkals d'or »*

Ce sont sept mille nègres nouveaux, sept mille soldats, sept
mille paysans humbles et fiers
Qui portent les richesses de ma race sur leurs épaules
d'amphore
La Force la Noblesse la Candeur
Et comme d'une femme, l'abandonnement ravie à la grande
force cosmique, à l'Amour qui meut les mondes chantants.»

Ce que rêve L. S. Senghor est une immense fraternité des hommes. Il est le poète messager de paix. Il a prié le Seigneur de la faire descendre sur la terre :

« Et donne à leurs mains chaudes qu'elles enlacent la terre
d'une ceinture de mains fraternelles
DESSOUS L'ARC-EN-CIEL DE TA PAIX ».

UNE LANGUE POÉTIQUE INDIGENISTE

Si le poète Senghor est un poète de langue française, il a cependant pris à l'Afrique en même temps que son inspiration une manière indigéniste de l'exprimer. Le grammairien français n'a point hésité à faire usage de mots de la langue vernaculaire, quand il n'a point trouvé dans sa langue de culture les vrais correspondants. On l'en a critiqué. Il a pour sa défense invoqué la Négritude : « *J'écris d'abord pour mon peuple.* » D'ailleurs il ne s'est pas refusé à aider son lecteur, puisqu'il lui a offert par un lexique « *une brève explication des mots d'origine africaine* », employés dans son œuvre. La plupart désignent des instruments de musique : « *Quand nous disons kôras, balafong, tamtams, et non harpes, pianos et tambours, nous n'entendons pas faire pittoresque ; nous appelons un chat un chat.* »

Son indigénisme n'est cependant pas là. Il colore son langage poétique tout entier. Cette tendance se manifestait déjà quand Senghor présenta un mémoire en Sorbonne sur l'exotisme dans la poésie de Baudelaire. Qu'il veuille dire les choses concrètes ou le spirituel, ses métaphores et comparaisons sont du terroir. En voici quelques exemples : « *femmes à peau de sapotille* », « *rire d'ivoire* », « *l'Ancêtre à la peau d'orage sillonnée d'éclairs et de foudre* », « *lianes plus perfides que serpents* », « *j'entends le bruit picotant des termites qui vident mes jambes de leur jeunesse* », « *Je devrais être, Mère, le palmier florissant de ta vieillesse* », « *le rhum du printemps* », « *Je t'ai offert des fleurs sauvages dont le parfum est mystérieux comme des yeux de sorcier* », « *le riz fumant de l'amitié* »... Même pour dire la guerre, ses

armes et ses bruits, c'est encore à l'Afrique qu'il demande ses images : « *La charge d'éléphants des gros tanks* », « *les squales terribles du ciel sans ailes et sans cœur* », « *les ailes quadrimoteurs* »...

On voit par là que le poète a été complètement lui-même et qu'il a échappé à cette ambiguïté qui caractérise bien des poètes étrangers de langue française.

Si la poésie est dans l'image, elle est également musique. Senghor a défini le poème « *chant, parole et musique en même temps* ». Il a encore écrit que les poètes africains « *sont soumis tyranniquement à la « musique intérieure », et d'abord au rythme* ». Pour lui, le rythme demeure le problème : « *Il n'est pas seulement dans les accents du français moderne, mais aussi dans la répétition des mêmes mots et des mêmes catégories grammaticales voire dans l'emploi — instinctif — de certaines figures de langage : allitérations, assonances, homéotéleutes, etc.*

On comprend alors pourquoi Senghor donne une indication instrumentale pour accompagner un grand nombre de ses poèmes et ce n'est pas une simple formule. On s'explique également par là son refus d'écrire en vers réguliers et le choix qu'il a fait non pas seulement du vers libre, mais du verset. On a rappelé à ce propos les noms de Claudel et de Saint John Perse. Senghor en est bien différent, malgré les apparences, parce qu'il est constamment lui-même.

Mais citons, comme indication de sa manière, un de ses poèmes en entier, l'un des plus courts, « *Je t'ai filé une chanson* », de *Nocturnes* :

« *Je t'ai filé une chanson douce comme un murmure de
colombe à midi
Et m'accompagnait grêle mon khalam tétracorde.
Je t'ai tissé une chanson et tu ne m'as pas entendu.
Je t'ai offert des fleurs sauvages, dont le parfum est
mystérieux comme des yeux de sorcier
Et leur éclat a la richesse du crépuscule à Sangomar.
Je t'ai offert mes fleurs sauvages. Les laisseras-tu se faner
O toi qui te distrais au jeu des éphémères ?* »

POETE ET PRESIDENT

Des poètes, au XIX^{ème} ont voulu jouer un rôle politique. V. Hugo, le grand exilé, vaincu dans son dessein, s'est vengé sur Napoléon III ; Lamartine, qui triompha, en 1848, de

la démagogie et de la dictature de la rue, aurait pu devenir président de la République, mais son idéalisme le perdit. Léopold Senghor, devait réaliser, lui, contre Platon, cette gaure : Poète et Président.⁽¹⁾

Il ne faudrait pas croire que ce soit l'effet du hasard. C'est plutôt le miracle d'une culture, car Senghor a tout d'abord accompli en lui-même la synthèse étonnante de la mentalité de sa race et de la culture occidentale. C'est pourquoi la France l'a distingué et honoré de fonctions importantes, en attendant que le Sénégal indépendant le choisisse pour son premier Président. Il ne semble pas que la jeune République se soit trompée, pas plus que la France d'ailleurs. Léopold Sédar Senghor, honneur des poètes !

Frère Raphaël
Professeur de Lettres

(1) En Haïti, le poète Louis Borno accéda à la Présidence. Par contre, Constantin Mayard se vit préférer Sténio Vincent.

L'ECONOMIE HAÏTIENNE ET SA VOIE DE DEVELOPPEMENT

En 1965 a paru, à Mexico, en langue espagnole, La economía haitiana y su vía de desarrollo. L'auteur en est un Haïtien, M. Gérard Pierre-Charles, Licencié en Sciences sociales et administratives, Diplômé d'études supérieures latino-américaines.

Cet ouvrage, peu connu en Haïti, nous a paru suffisamment intéressant pour que nous demandions à son auteur d'en résumer les grandes lignes pour Conjonction. Les analyses de Gérard Pierre-Charles sont courageuses et lucides, elles préfèrent les vérités désagréables au conformisme. Sa documentation récente, sa bibliographie, permettent sur bien des points de mettre à jour les études de Paul Moral.

Nous laissons à l'auteur la responsabilité de ses thèses. Mais ceux-là mêmes qui ne partageront pas toutes ses vues trouveront dans son livre un instrument sérieux et fermement conçu à partir duquel exercer leur critique.

Il sera enfin réconfortant de constater que les Haïtiens d'outre-mer n'oublient pas leur petite patrie.

J. B.

CHAPITRE I. EVOLUTION HISTORIQUE DE L'ECONOMIE HAÏTIENNE.

I—Fondements Historiques.

La Révolution haïtienne (1789 - 1804) surgit de l'énorme développement des forces productrices accumulées durant 3 siècles d'esclavage colonial. Un élément nouveau était apparu dans les relations de production : la concentration de milliers d'esclaves dans la plantation et les fabriques.

L'âpre lutte de classe, expression permanente des relations de production de la société esclavagiste à laquelle s'ajoutait de tout son poids l'antagonisme racial entra dans une nouvelle étape, où purent prospérer les idées de la Révolution Française.

A — Gestation de la société féodale.

La grande propriété et la possession de centaines d'esclaves

représentaient les éléments essentiels de la structure esclavagiste. Celle-ci commença à se démanteler quand l'insurrection amena au pouvoir une autre classe, celle des libres. Toussaint Louverture, son représentant d'alors, eut le génie d'associer à sa gloire de grand stratège la compréhension parfaite des nécessités économiques nées de la dualité même de la position de sa classe.

Après les onze (11) premières années de lutte, diverses réformes structurelles s'introduisirent dans le mode de production, en particulier :

- a) Transformation dans la propriété de la terre, laquelle passa aux mains des affranchis économiquement forts.
- b) Changement dans le statut de fait et de droit de l'esclave.

Couronnait cette première étape, la Constitution de 1801 qui peut être considérée dans son contenu idéologique et économique comme un document juridique typique d'une société où règne le mode de production féodal.

B — Réforme agraire de Dessalines et Indépendance Intégrale.

Durant la dernière étape de la guerre patriotique, les deux classes (esclaves et affranchis) oublièrent un instant leurs contradictions économiques pour s'unir dans la lutte de libération nationale. Dessalines, ancien esclave dont le radicalisme traduisait les revendications les plus profondes des masses, Pétion et Christophe, les deux représentants de la classe intermédiaire et de ses deux ailes mulâtre et noire, prirent la tête du Front National contre l'ordre colonial restauré par le corps expéditionnaire de Bonaparte.

Deux tâches essentielles s'imposaient à la nouvelle nation : a) la protection militaire de l'indépendance (maintien de l'armée populaire — 52.500 hommes pour une population de 825 mille âmes — construction de forteresses etc...) De considérables ressources financières et humaines furent ainsi déviées vers des fins non économiques, b) L'œuvre de reconstruction et de développement économique qui s'orienta en premier lieu vers la réforme agraire. Les biens des colons furent nationalisés dès le 2 janvier. Le service d'Administration des Domaines de l'Etat vint constituer une forme avancée et révolutionnaire d'intervention de l'Etat dans la vie économique. La Constitution de 1806 finit par proclamer « *La propriété appartient à la Nation.* »

En même temps, Dessalines prétendit arriver à une distri-

bution des terres, la plus équitable possible. De là, la fameuse question de vérification des titres de propriété et la conspiration des deux ailes noires et mûlatres de cette « classe d'hommes qui avant la révolution avait tout le bien-être. »

Le manque de correspondance entre les dispositions institutionnelles et les conditions objectives du moment condamna cette expérience de socialisation, exceptionnelle dans l'histoire économique mondiale. Cette expérience introduisit dans l'économie haïtienne une caractéristique encore vivante : le latifundisme d'Etat.

La consolidation du féodalisme.

« L'indépendance intégrale » d'Haïti instaurée par la révolution et défendue par Christophe dans le nord, et Pétion dans l'ouest en plus de son aspect politique se manifestait par l'établissement de relations économiques avec tous les pays, ce qui fit éclater le « cordon sanitaire » que prétendait imposer la France à Haïti.

En même temps la production reprenait ; et si les exportations avaient fléchi par rapport à la période antérieure, par contre le niveau de consommation des masses avait atteint un degré jamais vu, créant dans le pays un marché interne. (*Timoléon Brutus* p. 5, *L'Homme d'Airain*).

Cette période Pétion-Christophe marque pourtant la consolidation du féodalisme.

Le 9 avril 1807, le Sénat de Pétion promulga un décret selon lequel toutes les personnes frustrées dans leurs biens au profit de l'administration des domaines pourraient récupérer leur propriété (*Code Domaniaal* p. 16). Des plantations de canne à sucre furent remises aux principaux dignitaires du régime. Les soldats et cultivateurs furent obligés de travailler la terre de ces fonctionnaires !

Dans le nord, le roi Christophe, lui, systématisa le régime féodal. « Un domaine était accordé aux nobles à titre de fief, inaliénable, transmissible aux enfants mâles légitimes avec droit de progéniture » (Vergniaud Leconte : *Henri Christophe* pp. 16 - 17).

A cette forme d'appropriation de la terre correspondait la sujétion du paysan, serf du roi, au fief accordé par le roi. « L'homme, nous dit Louis Joseph Janvier, restait attaché à la

glèbe comme au temps de Louverture (*Les affaires d'Haïti* p. 158).

Le sceau du féodalisme marquait les relations de production : le métayage, le quart de subvention, l'impôt territorial, constituèrent les formes d'accaparement des produits du travail du cultivateur par le propriétaire ou l'Etat des féodaux, républicain ou monarchique.

Plus tard, le 26 avril 1814, sous la poussée des cadres de l'armée de l'ouest, Pétion dut reconnaître que dans les états naissants l'augmentation du nombre des propriétaires donne une existence solide et réelle à la Patrie (*Code Domaniai Nau et Telhomme* p. 31). Cette distribution de terre aux militaires ne modifia guère de façon profonde la tenure féodale de la terre.

Le régime de Boyer vint instaurer les conceptions et pratiques d'une classe féodale déjà forte : le féodalisme fleurit dans toute sa splendeur. « L'indépendance intégrale » fut compromise par la dette qui vint lier Haïti à son ancienne métropole.

II Les racines du sous-développement.

1.— Au cours de cette première étape de l'évolution haïtienne s'établirent les bases structurelles de l'économie d'aujourd'hui. Durant l'étape suivante ces bases se maintinrent quasi intactes. Surgirent des traits institutionnels d'essence féodale : développement excessif du militarisme, caciques locaux omnipotents en lutte constante pour le pouvoir, manque de consistance du sentiment national, tendance à la scission politique, aux guerres civiles.

2.— Cette structure féodale et la superstructure politique donnent naissance à une complaisance marquée vis-à-vis de la pénétration économique et politique étrangères. Profitant des luttes politiques, les grandes puissances renforcent leur position en Haïti ! D'où les sempiternelles interventions des flottes étrangères dans les affaires d'Haïti... Les commerçants étrangers en profitent : les millions réunis sont expédiés à l'étranger au détriment de tout processus d'accumulation de capital.

3.— En réaction contre le régime économique en vigueur et contre l'exploitation dont elles sont victimes, les masses paysannes se manifestent dans la vie politique du pays, dans un effort d'affirmation autonome (décade 1840). Elles s'opposent au féodalisme : « la guerre à la grande propriété » dit Madiou. Acaau et ses piquets retranchés dans le « royaume de la Hotte » font trembler les féodaux du sud et le pouvoir.

Quarante ans après, la bourgeoisie haïtienne (le Parti Libéral), se dresse contre le pouvoir féodal. Les opinions d'*Edmond Paul* aident à comprendre les aspects économiques de l'attitude de cette bourgeoisie, lesquels ne furent pas, bien entendu, les seuls : elle voulait en lieu et place des commerçants étrangers bénéficier de la protection gouvernementale et du privilège d'exploiter les masses des consommateurs. Elle voulait aussi un changement dans la politique financière, accumuler du capital, prétendre au développement industriel. (*Edmond Paul, Etudes Politiques*, p. 195. L. J. Janvier, *Les affaires d'Haïti*, p. 176).

Toutes ces contradictions, structure féodale, influence étrangères, lutte de classe et lutte de caste, ces dernières accentuées par un facteur ethnique inséparable des origines de la Nation, vinrent se polariser à partir de 1907 dans une violente crise politique.

Cette crise du régime « ancien haïtien » charrie un contenu économique trop souvent méconnu. Derrière les généraux en armes se dressent la structure économique permettant aux grands dons de disposer à leur gré de leurs « de moitié », et le capital étranger toujours disposé à fournir des armes... Se dresse aussi la révolte de toute une classe d'hommes deshérités et exploités qui voudraient vaguement, sans savoir comment, changer « L'ordre des choses »... Le « caco » c'est la conscience paysanne abrutie et déformée cherchant un chemin, un guide, une cause... La preuve en fut faite quelques années plus tard : ces mêmes paysans conduits par Charlemagne Peralte se dressent comme l'expression la plus héroïque, la plus achevée de la conscience nationale.

A la faveur donc de la crise du régime féodal, devint possible l'intervention militaire directe d'une grande puissance économique ; intervention qui vient perturber le processus endogène de la société haïtienne...

CHAPITRE II. LA STRUCTURE ECONOMIQUE.

« Un trait caractéristique du retard économique est que la majorité de la population dépend de l'agriculture et que celle-ci représente une part très grande de la production totale des pays sous-développés. »

En Haïti l'agriculture est la clé maîtresse de l'économie et toutes les activités nationales au niveau commercial, fiscal, monétaire etc. sont affectées par les cycles de la récolte et de la morte saison. Cependant l'économie agricole ne se caractérise ni par son dynamisme, ni par sa productivité.

I.— Le milieu physique et humain.

Le pays n'est guère favorisé du point de vue de ses caractéristiques topographiques. A ce fait se joignent les problèmes posés par le régime des pluies et l'érosion.

Mais les limitations du milieu physique ne sauraient jouer un rôle déterminant dans l'évolution de l'agriculture haïtienne.

Non plus la pression démographique. Il est vrai que la densité de la population atteint 156 habitants par km² (population totale : 4,4 millions actuellement); par km² de terre cultivée elle se situe aux environs de 600, ce qui constitue un coefficient homme/terre singulièrement bas.

De l'indépendance à nos jours la population a augmenté de six fois et la superficie cultivée est passée de 500 mille à seulement 650 mille hectares; ni la technologie ni la productivité n'ont changé...

L'excès de population se manifeste donc par rapport au bas degré de développement des forces productrices par rapport à la structure économique. Et cette structure s'exprime par la forme de répartition et d'exploitation de la terre, dont le rôle décisif se confirme dans le développement historique de tous les pays.

II.— La tenure de la terre.

La structure agraire peut se caractériser comme un mélange hybride de 4 formes de propriété limitatives d'un développement économique équilibré : le latifundisme d'Etat dont les racines plongent dans la réforme agraire de 1804 ; le latifundisme privé intimement lié à un cadre institutionnel de favoritisme ; le minifundium né des contradictions économiques et de facteurs juridiques et démographiques ; une économie de plantations introduite spécialement à des fins de lucre par le capital étranger.

Au sein de cette structure la GRANDE PROPRIETE authentique, privée ou sous la forme de latifundisme d'Etat, constitue la forme dominante de la PROPRIETE AGRAIRE. Le plus souvent ces GRANDES PROPRIETES, ce latifundisme, sont déguisés sous le manteau de PETITES EXPLOITATIONS.

On admet généralement en Haïti la distribution suivante des exploitations agricoles selon les statuts de leurs exploitants : (Institut Haïtien de Statistique).

Propriétaires	Fermiers de l'Etat	Fermiers de Particuliers	Gérants	De moitié	Tenure Inconnue	Total
235.478	: 5261	: 8282	: 8042	: 9628	: 10655	: 277.546
84.9%	: 1.90%	: 2.90%	: 2.90%	: 3.47%	: 3.83%	: 100

Le tableau fournit les chiffres relatifs aux exploitants agricoles (277.456 au total...) Or le recensement de 1950 dénombre 600.000 familles rurales... Le décalage entre le nombre des familles rurales et celui des chefs d'exploitations donne une idée du volume de la paysannerie sans exploitation : 282.454 familles selon les chiffres de 1950 soit près de 50% de la paysannerie...

La paysannerie sans terre constitue un appendice organique de la grande propriété de type féodal.

A — Le Latifundisme.

Il siège en maître dans le domaine public, constituant le type de l'économie féodale. (Terres inoccupées ou incultes, perception de rente foncière etc...) En 1928, Arthur Millspaugh l'évaluait à la moitié du territoire national. Récemment en 1961, on l'estimait à 30%.

En ce qui concerne la réalité du latifundisme privé on doit l'appréhender en tenant compte de la dimension réduite d'un pays comme Haïti... Une propriété d'une quinzaine d'hectares est déjà une grande propriété... Le professeur Mintz, de Yale University, après une enquête en Haïti, évaluait à un millier les propriétés de 100 à 300 hectares. Même camouflée parce que divisée parfois dans sa mise en culture, en diverses exploitations, la grande propriété de type féodal ne manque pas de marquer les relations de production : paiement de rente, absentéisme, existence de fermiers, de « de moitiés » et de toute une humanité servile.

Ces grandes propriétés, le plus souvent, appartiennent aux grands fonciers à partir de concessions de l'Etat, de dépossession, de litige judiciaires... Parfois, elles sont louées par l'Etat — rarement dans la perspective de l'établissement d'une entreprise capitaliste à productivité élevée.

B — Le Minifundium.

La petite propriété de l'habitant pauvre, ou l'exploitation exigüe prise en fermage ou en « de moitié » ont pour dénominateur commun le trait suivant : elles sont si petites qu'elles peuvent à peine garantir à l'agriculteur et à sa famille la quantité indispensable à leur subsistance et trop petites pour permettre l'amélioration des méthodes de culture.

L'agriculture de subsistance (grapillage) caractérise donc la petite exploitation incapable bien souvent d'alimenter l'économie marchande par des excédents destinés aux échanges. Les chiffres suivants donnent une idée de la pulvérisation de certaines exploitations : 30% des exploitations agricoles en Haïti ont moins de 0,75 carreaux ; 82% des exploitations ont moins de 3 carreaux.

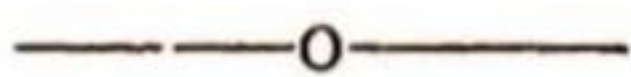
On rencontre parfois des exploitations d'un dixième de carreau.

Pour les produits de faible valeur marchande de telles dimensions rendent la culture anti-économique. Impossibilité d'utiliser même des animaux de trait, dispute entre voisins, impossibilité des mesures hygiéniques etc... La fragmentation des exploitations a eu ses causes économiques (coût élevé de la terre en comparaison du pouvoir d'achat du paysan, paupérisation) et aussi institutionnelles, entre autres *le code Napoléon* considéré par Frédéric Leplay « *comme une machine à pulvériser le sol.* »

C — Les Plantations.

Le seul secteur économiquement efficient correspond à l'« économie de plantation » (HASCO, Plantation Dauphin etc...) Le mode de production capitaliste prévaut ici, avec une haute productivité. Cependant l'excédent économique engendré est expédié vers l'extérieur sous forme de dividendes. Ce secteur, corps étranger au sein de l'organisme haïtien, n'accumule pas de capitaux aux fins de réinvestissement, il ne stimule pas suffisamment l'apparition de rapport capitaliste dans l'économie globale.

En résumé, le mode de propriété de la terre et de distribution des terres cultivées fait de la structure agraire un complexe débile, incapable de promouvoir le développement économique.



La politique agraire de l'Etat n'a pas pu remédier à cette situation. Le cadre institutionnel, le crédit, l'assistance technique, l'extension agricole, le dévouement de quelques promoteurs ruraux, tout s'est révélé impuissant, car le problème agraire haïtien n'est pas de nature agronomique ni administrative ; il est essentiellement de caractère économique et évolue autour de la structure archaïque.

N'ont pas été plus efficaces les efforts de développement local ou régional entrepris depuis une quarantaine d'années :

colonies agricoles (1938), SHADA (1941) ; l'expérience témoin de Marbial (1949), l'Expérience Bilatérale réalisée avec la coopération des organismes techniques nord-américains : SCIPA, HADO, Poté Colé.

L'expérience haïtienne, en ces occasions, comme celle d'autres pays sous-développés, démontre l'existence de facteurs limitatifs de caractère objectif et subjectif qui s'opposent au développement économique. Ni l'assistance étrangère, ni des injections massives de dollars ne peuvent développer une économie dont la structure demeure anti-économique et où ne sont pas remplies les conditions essentielles (institutionnelles, psychologiques, etc.).

Tous les traits antérieurement soulignés déterminent le panorama actuel de l'économie agraire :

1) L'offre des produits agricoles n'augmente pas, quand la population augmente de 2.1% par an. La demande n'évolue pas non plus, ni même de façon parallèle à l'augmentation de la population. Cela se traduit par un processus irréversible de paupérisation et la baisse du niveau de vie déjà si dramatiquement bas. Le pouvoir d'achat se contracte, l'endettement de la paysannerie peut s'évaluer à 7 millions de dollars.

2) Les instruments et techniques de travail demeurent archaïques. Même l'usage de la charrue est inconnu. L'accumulation de capital dans l'agriculture est désespérément lent. Le secteur agraire constituant le moteur de l'économie globale, sa faiblesse freine le développement économique.

Le Secteur Industriel.

Pour être représentatif du mode de production capitaliste au sein de l'économie nationale, le rachitisme de l'industrie témoigne des contradictions entre la croissance du capitalisme local et les structures féodales : bas niveau de revenus, faible pouvoir d'achat, absence d'infrastructure.

Les industries destinées au marché local (aliments, vêtements, construction) souffrent dans leur fonctionnement et leur développement des limitations inhérentes à la faiblesse du marché de consommation interne.

Celles destinées au marché étranger (extraction minière, Reynold Mining, transformation de produits agricoles : Hasco, Plantation Dauphin) expriment la dépendance d'Haïti vis-à-vis du marché extérieur et le degré de pénétration du capital étranger dans notre économie.

La fragilité de ce secteur capitaliste est mise en relief par le fait que 87% de l'effectif global de l'emploi, à Port-au-Prince par exemple, sont affectés durant la morte-saison .

En 1962 le nombre d'entreprises industrielles couvertes par l'Institut d'Assurances Sociales s'élevait à 1508. L'industrie entrait dans la proportion de 12% dans la formation du produit national brut. Un total de 28.334 travailleurs étaient inscrits à l'IDASH ce qui représentait entre le tiers et la moitié du prolétariat urbain.

Le secteur industriel a donc peu de valeur représentative dans une définition de l'économie haïtienne.

De plus, les forces économiques externes, opérant à travers le commerce extérieur, l'investissement du capital et la domination politique, ont retardé dans une certaine mesure la croissance autonome et continue de ce secteur. En fortifiant le capitalisme mercantile local et l'action néfaste des survivances féodales, elles ont contribué à empêcher la croissance du capitalisme industriel.

CHAPITRE III. LE COMMERCE D'EXPORTATION.

La variable « prix de produits primaires sur le marché mondial » est déterminante dans l'évolution de la valeur des exportations et conséquemment des ressources de l'Etat. Quant au facteur « volume des exportations » conditionné par la tendance de la production (sa stagnation) il vient en second terme. D'autant plus qu'il n'a jamais existé de goulot d'étranglement pour l'écoulement de nos exportations.

Le cas du café illustre la dépendance de notre économie à l'égard des facteurs externes. Les prix du café ont baissé de 74 cts. or la livre en 1956 à 63,9 en 1957, atteignant 52,3 cts. en 1958. D'où une perte en devises, compte tenu des volumes exportés en 57-58, de 20 millions de dollars par rapports au prox. de 1956. Un calcul similaire pour la pite durant cette même période trahit des pertes encore plus catastrophiques...

« *Un pays comme Haïti se trouve dans la nécessité d'exporter ou mourir* » (Olson et Hichman). Toute la vie nationale est subordonnée aux exportations, qu'il s'agisse du montant ou de la tendance des importations, des droits de douane, ou bien du rythme de l'activité bancaire et commerciale. En définitive Haïti est livrée à un facteur « extraterritorial », déterminé sur les marchés de Londres et de New York, lesquels ne s'émeuvent guère à savoir que 2 ou 5 centimes de moins peuvent perturber

la vie d'un pays. Voici donc la première grande contradiction du commerce extérieur haïtien qui s'oppose au développement autonome de l'économie.

Les mécanismes de l'exportation.

Ils présentent une seconde série d'obstacles objectifs :

a) monoculture ou mono-exportation : De 1955 à 61, trois produits (sucre, pite, café) constituaient 84% des exportations (Le café à lui seul 75% en 1958).

Il en résulte une grande vulnérabilité de l'économie.

b) Le Phénomène des intermédiaires : Dans le processus d'échange entre l'économie agricole et le marché extérieur s'interposent deux catégories d'agents économiques opérant à deux niveaux, les spéculateurs en denrées et les commerçants exportateurs.

On peut évaluer à environ 40% des prix payés aux producteurs la fraction des revenus légaux et extralégaux accaparés par ces intermédiaires. Et les maisons d'exportation (26 au total) s'approprient une marge supérieure à celle des spéculateurs (ces derniers au nombre de 1100). Déjà, 5 des exportateurs de café contrôlaient 62% des ventes en 1953. En règle générale ces maisons et quelques rares autres contrôlent les principales importations, bénéficiant d'avantages oligopolistiques.

Dans l'une ou l'autre étape intermédiaire, mais plus encore en cette deuxième, les bénéfices réalisés au détriment du producteur ne sont pas accumulés à fins d'investissement et d'amélioration financière. Ils sont thésaurisés, ou bien alimentent une consommation somptuaire, ou bien expédiés comme dividende outremer.

Les importations et leur signification économique.

La contrepartie logique de cette orientation de l'économie vis-à-vis de l'extérieur est sa dépendance de l'étranger pour son ravitaillement en biens manufacturés de première nécessité, et, bien entendu, articles de luxe.

Dans certains pays de l'Amérique Latine on a observé un processus de substitution dans les importations : biens de consommation par biens d'équipement. Cette attitude répond à un effort d'industrialisation, d'amélioration de la balance de paiement, d'indépendance par rapport au marché extérieur. En Haïti un tel phénomène ne se manifeste guère. Il aurait diminué les

revenus fiscaux et se heurterait aux intérêts créés... La nécessité de tout importer (brosses à dents, meubles, automobiles etc...) marque la politique commerciale et fiscale haïtienne.

Les produits dérivés de l'agriculture et de l'élevage représentent ordinairement près du tiers de la valeur des importations. Celles-ci sont consommées par les fractions aisées des secteurs urbains improductifs. *« Les 9/10 de la population, que constitue le secteur primaire, produisent les 9/10 des exportations mais consomment seulement le 1/10 des importations ; les secteurs secondaires et tertiaires, le 1/10 de la population, en consomment les 9/10. »*

Commerce Extérieur et Développement.

Le commerce extérieur haïtien porte le sceau des doctrines et hypothèses héritées de la théorie classique, ou pour mieux dire, des pratiques imposées par les nations industrialisées aux pays coloniaux ou dépendants : relations exclusives entre la colonie, source de matières premières et de produits agricoles, et la métropole fournisseuse de biens manufacturés.

Et ces sortes d'échanges non équivalents constituent une quatrième série de contradictions qui s'interposent sur le chemin du développement économique à partir du « commerce international. »

« De 1955 à 61 les prix des matières vendues par les pays sous-développés ont baissé de 8 milliards de dollars. Ceux des biens manufacturés ont augmenté de 12 milliards au bénéfice des pays industrialisés, ce qui représente une perte de 20 milliards pour les pays sous-développés », reconnaissait le Directeur de la F.A.O. en 1963.

Les pays sous-développés, nous dit Paul Baran, souffrent de cette caractéristique particulière à la phase primitive du développement économique d'Europe Occidentale et du Japon durant laquelle des forces très puissantes s'appliquèrent à empêcher le transfert des capitaux des sphères de la circulation aux sphères productrices. Malgré tout, le transfert put se faire... Mais ce qui rend complètement différente la situation des pays sous-développés de celle que connurent dans le passé les pays capitalistes avancés, est la présence de formidables obstacles externes qui s'opposent à la transformation de l'accumulation mercantile en capital industriel.»

Par sa structure et sa philosophie, le commerce extérieur représente un obstacle à la croissance du capitalisme haïtien et

est à la fois une voie de pénétration et un instrument de domination du capital étranger en Haïti.

CHAPITRE IV. L'IMPACT DU CAPITAL ETRANGER.

Le financement externe peut-il suppléer à « l'impuissance » des forces économiques endogènes à susciter le développement économique ? La longue expérience haïtienne avec le capital étranger permet de répondre à cette question.

I.— La perpétuelle dette extérieure.

Née en 1825, sous le nom de « dette de l'indépendance » (150 millions de francs), elle se prolonge jusqu'à l'occupation américaine (montant total des prêts : 210 millions) et par delà celle-ci jusqu'à nos jours.

Du total de ces obligations 118 millions rentrèrent, à la disposition du trésor haïtien, le reste étant accaparé par les propres prêteurs, les banquiers français, sous des modalités spéculatives diverses.

Les valeurs reçues furent consacrées en règle générale à la sempiternelle « réunification de la dette », au renflouement du budget ou du trésor, à la lutte contre les insurrections etc...

En 1914, la dette extérieure s'élevait à 133.156.580 francs bien que, bon an mal an, l'Etat haïtien se soit fait le devoir, parfois au delà de ses moyens, de payer ses obligations.

Autant de capitaux (au total 124 millions de francs remboursés) détournés de toute utilisation profitable au développement économique national.

II.— Occupation et capital nord américains.

Après une concurrence séculaire, l'intervention armée permit aux Etats-Unis d'éliminer la France du marché haïtien. Le capital américain fit irruption dans l'économie haïtienne avec l'appui de la marine de guerre.

La National City Bank, en devenant possesseur de la totalité des actions de la Banque Nationale Haïtienne (1er. Avril 1920) ne tarda pas à concéder à sa « filiale haïtienne » un emprunt de 22.894.041,94 dollars. Selon le destin traditionnel des prêts contractés à l'extérieur, cet emprunt servit à solder une série d'obligations de l'Etat Haïtien vis-à-vis de créanciers étrangers. Onze pour cent de la valeur de l'emprunt entrèrent au trésor.

Pourtant, s'agissant de payer les échéances, il fut appliqué une politique d'amortissement anticipé. En 1937, Haïti était en avance de 7 millions de dollars sur les obligations contractuelles. *« Hérésie coupable, fait remarquer Alain Turnier, dans un pays qui avait besoin de toutes ses ressources pour les travaux de développement économique. »*

Mais, comme on le sait, le capital étranger exporté dans les « zones périphériques », s'enferme dans des « juridictions économiques contrôlées par l'extérieur et dédiées surtout à la production primaire destinée à l'exportation. »

Et dans ce sens le capital américain vint à bout d'une disposition constitutionnelle jalousement sauvegardée depuis l'Indépendance : la négation du droit de propriété immobilière aux étrangers.

En 1929, d'un total de 35.2 millions de dollars investis en Haïti, l'agriculture en absorbait 8.7 millions. C'était déjà beaucoup ; mais très peu en comparaison du montant placé dans l'agriculture cubaine (919 MILLIONS) en Dominique, 69,3 millions.

On est en droit de se demander pourquoi l'agriculture de plantation ne se développa guère en Haïti à un moment où elle rencontrait des conditions idéales de sécurité ?

De nombreux auteurs américains se réfèrent à la structure agraire haïtienne comme un obstacle à la pénétration du capital étranger dans l'agriculture. Il apparaît en effet que la prédominance en Haïti de la « petite exploitation » et d'autres caractéristiques structurelles, et aussi la ferme résistance paysanne, ont freiné l'installation des grandes plantations capitalistes.

Les investissements américains en Haïti, quoique productifs, ne se révélèrent point aussi gras que dans d'autres pays. C'est que la logique du profit capitaliste exige des bénéfices maxima.

Du point de vue de l'économie nationale l'occupation se révéla incapable de moderniser l'agriculture. Même l'infrastructure correspondant aux plantations ne surgit pas...

III.— La formule des contrats de concession.

La Politique de « Bon Voisinage » inaugurée par Roosevelt en 1933, relâcha les méthodes de pénétration économique utilisées par l'expansionisme américain depuis de début du siècle. La Banque Import-Export chargée de « réorienter » les relations

économiques des Etats-Unis avec l'Amérique Latine commença à financer les contrats de concession exécutés par des sociétés privées nord-américaines endossées par l'Etat Haïtien :

- Emprunt J. G. White, 5,5 millions (travaux publics) 1937-38.
- Emprunt SHADA, 5 millions (développement agricole) « considéré comme un laboratoire d'essai pour toutes les Antilles », 50.000 hectares de caoutchouc, 1941.
- Contrat ODVA 27 millions de dollars. (développement agricole 40.000 hectares, et électrification de la Vallée de l'Artibonite) 1951-1956 : Scandale financier et administratif sans précédent.

La dette Extérieure par l'action conjuguée de ces concessions et d'un grand nombre de contrats privés atteignit le niveau le plus élevé de l'histoire économique haïtienne : 33.452.080 au 30 septembre 1957.

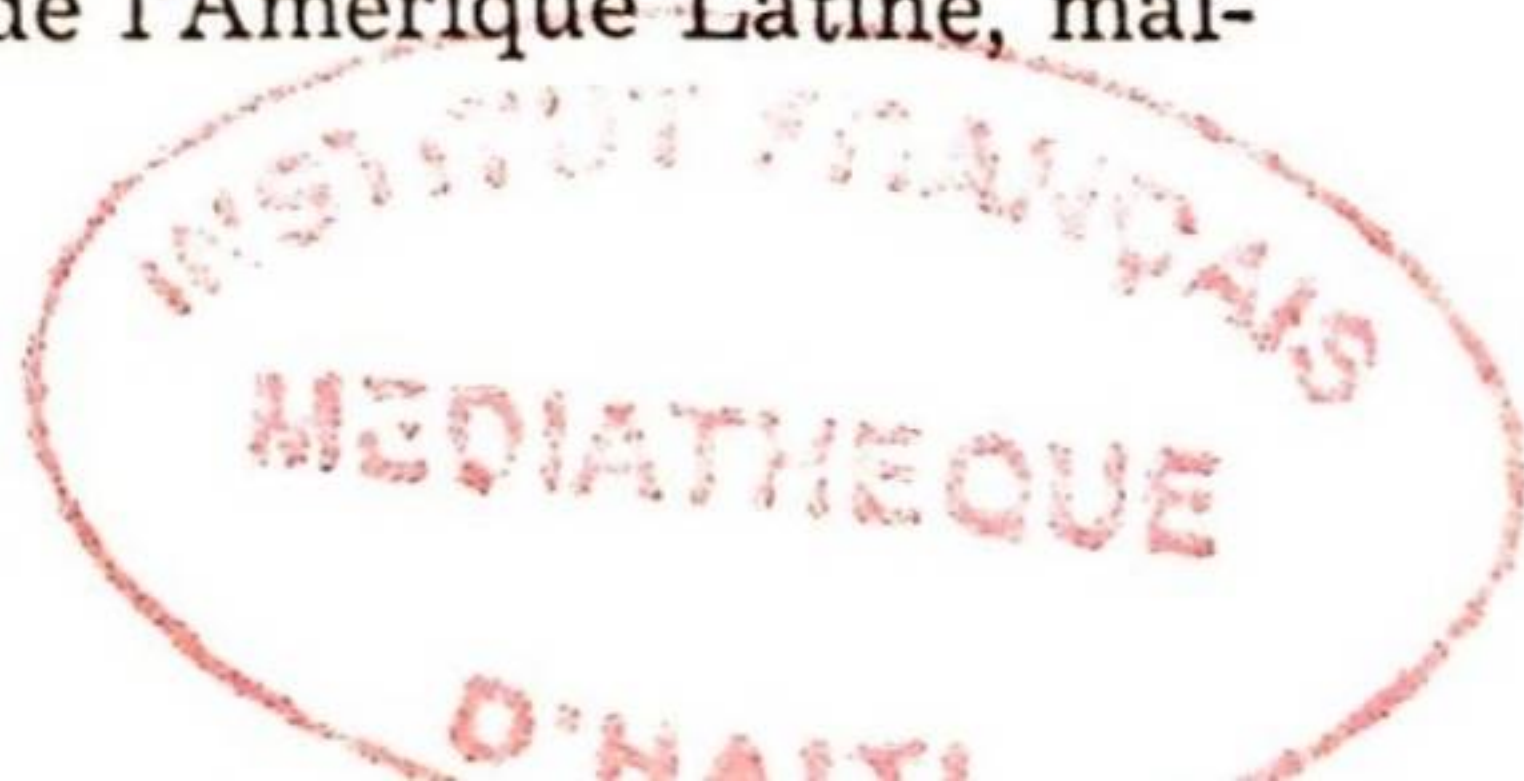
IV. Capital Etranger et Structure Economique.

On peut maintenant soupeser la valeur exacte du facteur « capital étranger » dans le développement économique d'Haïti, c'est-à-dire son importance, ses limitations en fonction de la structure économique et de la réalité nationale. D'autant plus que chez nous, par mépris des lois d'airain de l'investissement, le point de vue du « capitaliste qui investit » n'a pas été suffisamment apprécié.

A — Le bénéfice, facteur primordial :

Selon un représentant autorisé du monde des affaires aux Etats-Unis « *Quand quelqu'un place ses fonds à l'étranger il ne le fait absolument pas dans le but d'améliorer la balance internationale des paiements ou d'assumer une responsabilité imaginaire ou réelle envers d'autres pays et d'autres peuples.* » Il escompte une marge de bénéfice qui doit être, « *en règle générale supérieure aux marges habituelles dans les grands pays industriels* ». De là, les études préliminaires du « marché intérieur » et l'évaluation des possibilités de bénéfices maxima.

Haïti a été le seul pays d'Amérique Latine à souscrire vers 1954 le Programme de la Commission Randall de garanties aux investissements américains, leur assurant liberté totale de rapatriement des capitaux et des dividendes et protection contre toute expropriation... Cependant l'affluence de capitaux dans l'après-guerre y a été la plus réduite de l'Amérique Latine, mal-



gré 10 ans de paix sociale continue : 33 millions de dollars, montant net en 1955.

B — Facteurs limitatifs dans le cas d'Haïti.

Les pays sous-développés, avec nombreuse main d'œuvre non qualifiée et matières premières en abondance, se prêtent à deux types d'investissements :

a) L'agriculture de plantation, b) Les manufactures de produits de consommation.

L'expérience de l'Occupation a montré que le premier type s'accommode difficilement des particularités de l'économie haïtienne. Ceci, même en étant tributaire, pour leur approvisionnement, de producteurs individuels (cas de la Standard Fruit).

Le second type, prétend profiter des bas salaires et des facilités fiscales. Ici interviennent certaines limitations institutionnelles, et surtout, l'étroitesse du marché intérieur.

Cette barrière objective est déterminée par le faible pouvoir d'achat des masses. *« Des populations réduites, avec faibles ressources per capita présentent des problèmes particuliers de développement économique ; leur marché intérieur est trop restreint pour assurer l'existence à échelle économique d'un grand nombre d'industries. Les capitaux étrangers ne se sentent point attirés par ces pays, qui, de plus, manquent d'infrastructure ».*

La promotion industrielle, étant par définition destinée à un ample marché, elle devient anti-économique si la demande globale reste à un niveau infra-marginal, (cas des Industries Nationales Réunies, du « Ciment d'Haïti », de certaines fabriques de chaussures...).

C — Les vrais bénéficiaires.

La tendance à considérer le capital étranger comme une panacée porte à rejeter au dernier plan toute étude pouvant établir dans quelle mesure un investissement peut être ou non bénéfique à l'économie nationale.

Les entreprises qui s'installent s'adonnent donc librement soit à la totale exportation de dividendes (la HASCO, 1.6 Million de dollars en 1961), soit à l'exportation inconsiderée des ressources nationales (Reynold's Mining : 306.382 tonnes de bauxite en 1961), soit à l'élimination de la bourgeoisie locale de certaines branches d'activités

En conclusion, le rôle du capital étranger ne doit pas être surestimé dans l'évaluation des sources financières de nature à développer l'économie nationale. Même le tourisme — 7 millions de dollars en 1963 — devient de plus en plus aléatoire dans les volcaniques Caraïbes... Quant à l'assistance de type international, Eximbank, BIRD, BID, elle reste soumise à des règles, entre autres celle « d'un calendrier régulier d'amortissement ».

L'exiguité des revenus publics dans l'actualité rend problématiques la solvabilité haïtienne et la résolution du problème de financement au moyen de prêts internationaux.

Restent les donations et l'aide de type multilatéral (Nations Unies), ou bilatéral, conçue dans le cadre de la solidarité panaméricaine...

CHAPITRE V. SECTEUR PUBLIC ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

Il convient maintenant d'étudier la fonction centrale de l'Etat du point de vue de l'orthodoxie juridico-économique, a) comme détenteur du pouvoir de créer de l'argent, b) en fonction de son pouvoir coercitif en matière d'imposition, c) et comme administrateur d'organismes publics.

I.— Le système bancaire et monétaire.

Le système monétaire et bancaire est essentiellement le même qui fut adopté au début de l'occupation nord-américaine afin de créer une monnaie stable et les conditions nécessaires à un redressement des finances nationales. Il était parfaitement adapté aux fins pour lesquelles il avait été conçu et connut un succès indiscutable. Cependant il n'a pas été adapté aux nécessités d'un programme de développement économique pour n'avoir pas constitué un véritable système national mais de préférence une sujétion de la monnaie nationale à celle de l'occupant sans laisser la moindre possibilité d'une politique monétaire indépendante.

Avec l'achat des titres de la Banque par l'Etat Haïtien (1947) connu sous le nom de « Libération Financière » débuta une politique un peu plus ample que celle d'excessive prudence exigée par les « porteurs de titres » de la N.C.B. Mais dans les fonctions d'institut d'émission, de banque commerciale, de trésorière fiscale et de gérante d'entreprises publiques, la B.N.R.H. n'a nullement manifesté tout le dynamisme que permettaient les conditions de « prospérité exceptionnelle » de la décade de l'après-guerre.

La monnaie pour sa part est restée forte, pour être une « monnaie divisionnaire du dollar. »

Cette dépendance par rapport au dollar et l'endossement du Fonds Monétaire International ont évité des dévaluations catastrophiques de la monnaie à un moment où le bilan des transactions haïtiennes avec l'étranger est déficitaire de façon presque permanente depuis 10 ans. Mais elle ne manque pas d'avoir ses inconvénients et non des moindres. Elle « *constitue un renoncement à l'un des attributs essentiels de la souveraineté.* » De plus « *la libre circulation du dollar, qu'elle entraîne, constitue un luxe qu'Haïti ne peut se permettre... Ces dollars pourraient amplifier la capacité de paiement d'Haïti en matière de commerce international...* »

II.— Le système fiscal.

Il constitue un microcosme de toutes les déformations, déficiences et sujétions inhérentes à ce que Paul Moral appelle « *parasitisme économique.* »

L'analyse du budget des dépenses et ressources de l'Etat aide à comprendre le contenu et l'orientation de ce système fiscal.

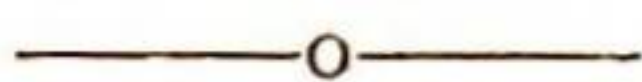
Le premier trait qui frappe l'attention est son faible montant : (1961-62 : 30.532.430 dollars ; 64-65 : 28.664.600 dollars). Il est vrai que ces chiffres correspondent à toute une époque de difficultés financières... Mais même durant les années de « bons prix des exportations » de 1950-53, le budget n'a pas atteint un volume sensiblement plus élevé.

D'autres traits méritent d'être signalés : a) la sensibilité saisonnière et cyclique du budget, b) Le déséquilibre entre dépenses et ressources, c) La conception du budget : distributeur de salaires et de pouvoir d'achat.

Les ressources de l'Etat dépendaient pour les $\frac{3}{4}$ des droits de douane (1947-52). Depuis, un effort tendant à diversifier les bases impositives (par l'instauration de nouvelles taxes internes) a conduit à un meilleur équilibre (1959-60 : les droits de douane représentaient 60% des revenus de l'Etat).

Les petits producteurs et la masse des consommateurs demeurent les plus lourdement frappés. Paul Moral signalait (1959) que pour les producteurs de café la charge impositive est 17 fois supérieure à celle des grands producteurs de sisal. En 1953-54 l'Etat percevait sur le café un impôt à la production de 23,5%...

En 1963 ce pourcentage représentait 31%. Et les droits à payer pour la rente des terres de l'Etat représentaient en principe 6% de la valeur vénale approximative de ces terres...



En définitive, le système des revenus publics en Haïti est dominé par les seules considérations et nécessités fiscales. Le système fiscal entier ne constitue pas — et de loin — un instrument de politique économique. Il sacrifie des valeurs qui auraient lancé le développement économique, dans le but essentiel de maintenir l'appareil institutionnel et de participer au maximum au processus de consommation improductive et disproportionnée qui est le trait dominant des secteurs tertiaires des économies sous-développées.

Cette philosophie des finances publiques se projette au sein du secteur des entreprises d'Etat. Si on fait exception de la Banque de Développement, orientée vers la promotion de l'agriculture, tous les autres établissements autonomes ou gérés par l'Etat se limitent à la distribution des produits de consommation (sucre, ciment, tabac) ou des services publics (eau, électricité, transports). En fait, ils viennent augmenter la fonction de l'Etat comme « distributeur de salaires ».

La Mission Conjointe CEPAL-OEA-BID évalue à 17,98% la participation du secteur étatique dans le produit interne brut pour la décade 1950-60.

Selon la *Revue du Travail* (mai 1963) l'administration haïtienne compte 15.066 employés civils.

En résumé le secteur public, manifestation d'une structure globale anachronique et anti-économique, reste statique et tributaire de ce substratum. Même durant la décade de l'après-guerre 46-55 caractérisée par la prospérité relative, conséquence des hauts prix des produits exportés et des injections massives de dollars sous forme d'emprunt, le secteur public ne sut pousser le développement économique. Au contraire : « Une politique économique ambitieuse et mal coordonnée qui s'est transformée en une véritable frénésie de dépenses » eut des effets inflationnaires à un haut degré, donnant naissance à partir de 1955 à une crise financière qui secoue les bases mêmes de l'économie haïtienne.

CHAPITRE VI. LA CRISE DE L'ECONOMIE

La participation des diverses branches de l'activité écono-

mique dans le Produit National Brut offrait en 1960 le tableau suivant :

Agriculture	50%	du PNB	77%	de la population	Ec. active
Industrie	12%	" "	7%	" "	" "
Services	38%	" "	26%	" "	" "

La faible productivité de la branche fondamentale de l'économie souligne comment une telle structure est en contradiction avec le progrès économique et social. L'importance disproportionnée des services trahit aussi l'hypertrophie des activités non productives et parasitaires.

Le nœud des contradictions, qui gouverne la crise chronique de notre économie, demeure dans les entraves féodales, au niveau de l'agriculture surtout, et la pénétration étrangère qui se manifeste dans l'industrie, les services et aussi l'agriculture.

A ces causes fondamentales, il faut ajouter des facteurs secondaires qui dans le cadre analytique de la théorie économique se présentent comme suit :

Investissements débiles	{	Imperfections de marché	{	Offre réduite
		Ressources sous-développées		Basse productivité
		Populations retardées		Faible revenu réel
		Manque de capitaux		Demande réduite

= Investissements débiles

Il faut y ajouter, en dehors du champ de l'économie pure, une variété de relations sociales, politiques, culturelles, dépendant toutes de la structure précapitaliste et ne pouvant disparaître que par l'éradication de leur cause première, qui seule permet de rompre le « cercle vicieux » du sous-développement.

Le poids des facteurs conjoncturels.

De nombreux impacts conjoncturels sont venus mettre en relief ces derniers temps la faiblesse critique des structures et la vulnérabilité de l'économie nationale : baisse des prix de la pite, cyclone Hazel, fermeture des crédits étrangers qui avaient enflé la circulation monétaire, crise politique de 2 ans durant lesquels l'économie dérive, bas prix du café en 1959 et récolte désastreuse, climat politique saturé d'agitation et de crise sociale latente,

interruption en 1963 de l'aide américaine et nouveau désastre météorologique, cyclone Flora.

Le rôle de ces facteurs circonstanciels, traditionnellement, a été haussé au niveau de cause première. Le facteur structurel s'est vu reléguer au second plan et souvent méconnu. D'où l'orientation, de tout temps, exclusivement « anti-conjoncturelle » des analyses et de la décision économique.

Il est clair que cette orientation a ses causes objectives. Mais on ne doit pas sous-estimer son aspect subjectif, sur le plan de la théorie économique surtout.

L'analyse économique, et l'action économique, qui dans une certaine mesure en découlent, sont imprégnées de ces renseignements en honneur dans les grands centres académiques (U.S.A. - FRANCE - ANGLETERRE), où les instruments d'analyse et d'action pratique sont adaptés aux exigences d'une économie capitaliste hautement développée.

L'économiste suédois Gunnar Myrdal observe avec réalisme : *« Ces théories non seulement échouent quand il s'agit de signaler (aux pays sous développés) de nouveaux horizons mais elles empêchent même l'observation de ces horizons ouverts par d'autres forces sociales, y compris l'investigation des faits. »* Les perspectives demeurent donc imprécises, dramatiques.

Les enseignements de l'histoire économique éclairant les conditions objectives de la structure haïtienne montrent que pour « rompre le cercle vicieux » du sous-développement et lancer l'économie dans un processus de croissance il est indispensable de réviser les postulats de la théorie économique conçue et appliquée par les grandes métropoles, ainsi que les pratiques séculaires de la gestion économique et administrative haïtienne. Il faut extraire de nouveaux instruments d'analyse et de décision économique de l'expérience même des nations hier colonisées et inféodées, entrées vigoureusement dans la voie du progrès. Ainsi seulement, peut être définie une stratégie du développement permettant d'utiliser avec un maximum d'efficacité toutes les ressources naturelles et humaines.

CHAPITRE VII. LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT.

Edmond Paul en 1881 marquait le point de départ de tout programme scientifique de développement économique : *« un plan de gouvernement ferme dont les parties et les liens ne se mesurent pas au règne éphémère d'un cabinet ou d'un régime »*

mais qui embrasse tout un ordre d'idées, tout un ensemble de réformes, les unes attirant les autres et se complétant ».

Ce point de départ suppose certaines prémisses indispensables (psychologiques et institutionnelles). Il implique aussi des pas conséquents dans la planification économique, vers la rénovation totale des structures.

a) Réforme agraire intégrale, entendant par là la disparition des moules anti-économiques d'exploitation foncière (latifundisme, plantation, minifundisme), la conséquente abolition de la rente agraire et la promotion d'un secteur étatique et coopératif au sein de l'économie rurale.

b) Organisation rurale et coopérativisme : Le coopérativisme beaucoup plus qu'une impulsion spontanée, désarticulée, devient un système d'organisation et de vie sociale, aidant à la re-structuration du peuplement rural.

c) Le contrôle d'Etat de tout le commerce extérieur, comme moyen d'accumulation du capital, pour le financement de la réforme agraire et du développement industriel.

d) Une politique fiscale et monétaire, tournée vers la mobilisation du capital national privé et public, vers l'indépendance financière par rapport à tout système étranger.

e) La création d'une industrie nationale, en fixant comme prioritaire l'équipement de l'économie nationale. Cette promotion industrielle incombe à l'Etat ; de préférence à partir de la capitalisation systématique des ressources financière haïtiennes et de la recherche de crédits étrangers sur tous les marchés, dans les conditions les plus avantageuses, mais toujours contrôlés par l'Etat.

En un mot la stratégie du développement économique haïtien passe par la voie non capitaliste de développement, la seule pouvant permettre à Haïti, dans des délais historiques relativement brefs, de combler le retard séculaire de son économie. Cela ne veut nullement dire le socialisme, qui par définition est une forme d'organisation socioéconomique basée sur la grande production industrielle et agricole, et une technologie avancée assurant une haute productivité du travail.

Notre économie semi-féodale, en répudiant la voie capitaliste de développement, qu'en vain elle prétend suivre, au moins depuis 1915, ne peut en aucun cas entrer de plain-pied dans le socialisme.

La voie non capitaliste de développement, qui s'impose par la logique des faits, est par essence différente de celle suivie par les grands pays capitalistes, elle n'est point non plus celle suivie par les nations socialistes telles l'URSS, la Tchécoslovaquie etc...

Elle suppose un régime où se livre un combat systématique pour libérer les forces productrices de tout obstacle à leur développement. Le moteur de l'économie est constitué d'un secteur d'entreprises d'Etat, d'un autre d'économie coopérative ; le secteur capitaliste subsistant dans le cadre de certaines réformes. Une rigoureuse planification assure l'augmentation de la production agricole, la diversification du commerce extérieur et une rapide industrialisation.

Le tout, dans le cadre d'un Etat autonome sur le plan des relations internationales, où les catégories sociales les plus progressistes sur le plan local assurent les transformations structurelles et la coordination du développement économique.

Gérard Pierre - Charles

LETTRES, SCIENCES ET ARTS EN HAÏTI

BONNES PAGES

C'est à l'œuvre de Dantès Bellegarde que nous avons été puiser notre bonne page, ou plutôt nos bonnes pages. Notre choix montrera la souplesse d'esprit de l'écrivain, capable à la fois de se pencher sur une question concrète de logement ouvrier avec un réalisme qui compromet le lecteur et de s'élever aux plus graves problèmes de coopération internationale et de création artistique.

LE PROBLEME DU LOGEMENT

Hygiène et pudeur nationale.

Ceux qui visitent aujourd'hui la Cité-Vincent ne peuvent s'imaginer ce que présentait d'effroyable cette agglomération de « cases » de la Saline transformée en cité lacustre à la saison des pluies. Ont-il connu la Cour-des-Pisquettes ? Elle aussi est en voie de transformation. Mais d'autres secteurs de la ville offrent encore le spectacle de la laideur et de la saleté. Dans ces quartiers grouille une population misérable et pouilleuse. C'est là que vous trouverez ces maisonnettes à cinq gourdes par mois, — loyers déjà trop lourds pour la bourse de nos ouvriers et hommes de peine. Entrez-y un instant, quelque mal qu'en éprouve la délicatesse de vos narines. Entrez-y en compagnie du médecin que le devoir y appelle quelquefois, et voici le lamentable spectacle qui frappera vos yeux : un bouge ignoble, servant à la fois de chambre-à-coucher, de cuisine, de lavoir et de tout le reste. Pas de lit : le malade couché sur une natte de jonc ou sur la terre battue recouverte de vieilles hardes malpropres, souillées de déjections. Pas de chaises. Des murs lézardés qui laissent entrer le vent. Une toiture criblée de trous qui laisse passer la pluie. Quand on pense que dans ce pays d'air pur et de lumière radieuse, des milliers d'Haïtiens s'entassent ainsi pêle-mêle dans de tels taudis, on se sent un peu honteux et vaguement inquiets.

Inquiets ! Nous avons raison de l'être, parce qu'il y a, si je peux dire, une « solidarité morbide » qui nous lie à ces infortunés. C'est en effet dans les quartiers pauvres de la ville que les épidémies éclosent et se développent le plus rapidement. C'est de là qu'elles prennent leur vol irrésistible vers Turgeau, Bois-Verna, Bellevue, Pacot, Bolosse et autres lieux de plaisance. Les moustiques, gonflés d'hématozoaires, voyagent sur l'aile de la brise marine, de la mare fangeuse où ils pululent aux résidences somptueuses qui ornent de leur guirlande fleurie

les verdoyantes collines de Port-au-Prince. Et les microbes pernicioeux de la tuberculose, de l'alastrim et de tant d'autres maladies effroyables qui trouvent dans la malpropreté des quartiers populaires une condition propice à leur multiplication infinie — connaissent mille moyens ingénieux pour forcer l'entrée des villas les mieux closes.

L'intérêt le plus égoïste des riches — Haïtiens comme étrangers — exige donc en dehors de tout sentiment d'altruisme, ou de simple bonté, qu'ils ne restent pas indifférents à l'inquiétante question d'hygiène privée et de salubrité publique qui se pose devant eux. Les Haïtiens en particulier ne peuvent pas supporter sans honte qu'un si grand nombre de leurs concitoyens vivent dans une pareille crasse et que leur capitale continue à présenter au visiteur étranger l'affligeant spectacle de ses quartiers misérables. On peut juger presque à coup sûr du degré d'éducation d'un individu par le souci qu'il montre, dans sa personne et dans son habitation, de la propreté et de l'hygiène. De même on est porté à juger de la civilisation d'un pays par l'aspect de ses villes, leur propreté et le confort qu'on y trouve...

Quelle joie de se promener dans ces nouveaux quartiers du Bois-Schultz, si gais avec leurs pimpantes petites maisons, toutes fleuries ! Serait-il donc impossible d'avoir le même spectacle partout dans Port-au-Prince ? Des cités-jardins, des habitations salubres à bon marché pour les ouvriers, les artisans, les petits employés du commerce, les modestes fonctionnaires de l'Etat, c'est là, pensez-vous, rêve grandiose et inaccessible ? Etudiez de près le problème, vous verrez qu'il n'est pas plus insoluble en Haïti qu'il ne l'a été en France, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Italie, en Suisse, en Hollande, aux Etats-Unis, dans la plupart des pays de l'Amérique Latine. Si les hommes d'affaires veulent sérieusement s'y intéresser, ils se rendront compte que cette œuvre d'assistance sociale peut être aussi une entreprise lucrative.

De la collaboration de l'Etat, de la Commune et de l'initiative privée résultera sans aucun doute une action bienfaisante qui, graduellement, transformera Port-au-Prince et les autres villes de la République, tout en élevant le niveau moral des classes populaires et en développant leur rendement économique.

Haïti et ses problèmes, p. 192 - 194.

.....L'interdépendance des nations implique que chacune d'elles bénéficie du succès des autres et souffre de leurs souffrances. De là la nécessité pour elles toutes de travailler en pleine coopération pour le bien-être de toutes. La coopération est la base fondamentale de la paix universelle. Cette coopération suppose une technique. Il existe une

« technique de la paix » comme il y en a une de la guerre. Cette technique de la paix doit être élaborée et appliquée par des institutions permanentes assez souples pour pouvoir sans cesse l'améliorer en vue de l'adapter aux nécessités changeantes d'un monde en perpétuelle évolution.

L'œuvre de la paix s'étage sur trois plans : 1° paix intérieure de chaque nation ou paix civile ; 2° paix intérieure de chaque région du monde ou paix continentale ; 3° paix intercontinentale ou universelle. Ce que nous recherchons d'abord, ce sont les meilleurs moyens d'établir la paix à l'intérieur de chacune de nos nations. Nous croyons que cette paix civile doit reposer sur le fondement solide de la prospérité nationale, de la justice sociale, de l'égalité entre eux des membres de la communauté politique. Par égalité, nous entendons l'opportunité offerte à chaque individu du groupe national — sans distinction de sexe, de classe, de race ou de religion — de développer sa personnalité, d'exercer son activité sans qu'il ait à se heurter à des lois, préjugés, conventions ou autres obstacles artificiellement créés.

Les Républiques américaines, par suite de leur unité spirituelle et de la communauté de leurs intérêts économiques, forment une union morale, qui peut facilement conduire, si le cas l'exige, à une alliance militaire et — comme les présentes conditions de la vie internationale nous paraissent l'exiger — à une fédération économique. La solidarité économique interaméricaine n'est pas en effet une simple formule de congrès : c'est une réalité concrète constituée par une masse énorme de matières premières, denrées, produits manufacturés et capitaux de toutes sortes. Le fait principal qui ressort de l'étude des relations économiques et commerciales des pays de cet hémisphère, c'est que l'Amérique latine a besoin des Etats-Unis comme les Etats-Unis ont besoin de l'Amérique latine...

L'organisation de l'économie interaméricaine est nécessaire parce qu'elle sera le fondement le plus sûr de la paix dans cet hémisphère et à l'intérieur de chacun de nos pays d'Amérique. La plupart de nos républiques ont une réputation de turbulence révolutionnaire éminemment préjudiciable à leur crédit. En réalité, ces troubles révolutionnaires ont leur explication sinon leur justification dans la crise économique — on pourrait dire endémique — dont elles souffrent. La cause immédiate de leur dépression actuelle réside dans la baisse des prix de leurs principaux produits d'exportation : l'échelle des prix de ces produits est le baromètre de la grande majorité de ces pays.

Des événements assez récents ont montré à quel point les mouvements révolutionnaires sont liés aux fluctuations des cours de certains produits comme le café, le cacao, le coton, le sucre, les bananes, les ni-

trates, etc. Mais ce qu'il convient de noter, c'est que le plus grand nombre de nos nations américaines, si elles ne sont pas encore arrivées à une parfaite stabilité politique, possèdent, ce qui est plus précieux, la stabilité sociale. Il faut craindre néanmoins qu'un état de misère continu et l'appréhension de ne pouvoir s'en tirer par le travail honnête ne poussent au désespoir un trop grand nombre d'individus qui peuvent alors devenir la proie facile des doctrines subversives prêchées par les théoriciens de la haine des races et de la lutte des classes. Le danger qui nous menace constitue pour la révolution fasciste ou communiste le meilleur bouillon de culture...

Pour obtenir l'amélioration des conditions matérielles de la vie et du travail parmi les masses populaires des divers pays d'Amérique, il importe de prendre les mesures propres ; 1° à élever la capacité d'achat et, par suite, le pouvoir de consommation de chaque individu à un niveau qui lui permette de réaliser pour lui et sa famille le confort indispensable à toute créature civilisée, et c'est la paix sociale ; 2° à élever la capacité de production et d'achat et, par suite, le pouvoir d'absorption ou de consommation de chaque pays à un niveau de prospérité qui lui permette de faire face à ses obligations nationales et internationales, et c'est la paix continentale...

L'Amérique ne constitue pas une économie fermée. Elle ne peut devenir une « autarcie économique ». Celui qui en douterait n'aurait qu'à consulter les statistiques du commerce extérieur de nos vingt-et-une Républiques. Si nous voulons une Amérique unie, forte et prospère, ce n'est point pour la dresser comme une machine de guerre contre les groupements d'intérêts qui peuvent se former dans les autres régions du globe. Ce que nous désirons en effet, c'est la paix, la justice et la prospérité pour tous assurées par la coopération de tous : coopération entre les classes sociales d'une même nation ; coopération entre les peuples ; coopération entre les races humaines... (Voir *Proceedings of the 8th Scientific Congress*, Washington, 1941, pages 200, 205, 210, 223).

NOTRE MOLIERE

Extraits du discours prononcé par Dantès Bellegarde, Ministre plénipotentiaire d'Haïti à Paris, le 16 Janvier 1922, au banquet organisé par la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques à l'occasion du Tricinquantième de Molière.

« Je me suis fait inscrire au nombre de ceux qui devaient prendre la parole aujourd'hui. On m'a oublié, et je ferais certainement mieux de garder — surtout après les orateurs que je viens d'entendre — un

silence prudent. Pourtant je ne puis résister au désir de prononcer devant vous quelques paroles, au nom de mon pays. Soyez certains que, par ma bouche, vous entendrez la voix d'un petit peuple, qui aime bien la France.

Ce qui distingue d'abord votre culture, c'est qu'elle semble un jaillissement même du cœur de la France et qu'elle est comme une harmonie de votre climat, de votre ciel, de vos croyances, de vos aspirations, de vos héroïsmes, de toute votre histoire. Mais, foncièrement française, elle se trouve être en même temps profondément humaine, c'est-à-dire universelle. L'œuvre de Molière, il n'y a qu'un Français pour la concevoir et la réaliser ; mais, immense et profonde comme la mer, elle roule dans ses flots sentiments et passions, et l'homme de tous les temps et de tous les pays y découvre, en s'y penchant, le visage de son âme... On sait — et voilà pourquoi on vous aime dans le monde — on sait que si vous avez la tête près du bonnet, vous l'avez aussi près du cœur. On sait que vous avez l'enthousiasme, la bonté, la générosité. On sait — et vous l'avez magnifiquement prouvé — que vous êtes également courageux et forts... Rien ne donne de la culture française une idée plus exacte que ces vieux monuments celtiques — dolmens et menhirs — qui paraissent si branlants que la main d'un enfant pourrait, semble-t-il, les renverser mais qui ont traversé les siècles — blocs immobiles symbolisant l'âme française toujours sereine et toujours maîtresse d'elle-même dans le malheur comme dans la joie. Et rien ne symbolise davantage aussi l'œuvre de Molière, — bloc de granit devant lequel ont défilé et défileront, nombreuses comme les flots de la mer, les générations successives venant apporter au grand maître du Rire l'hommage de leur gratitude éternelle.

.....

Comment votre grand poète comique, restant homme de France et Français du XVII^e siècle, a-t-il pu atteindre à cette compréhension qui lui a permis de pénétrer jusqu'au fond de l'humaine nature ? C'est qu'il a possédé à un degré supérieur la qualité suprême du génie français : le don de sympathie. C'est cela qui lui a donné la clef des âmes. C'est cela qui lui a conféré le rare privilège de tout sentir et de tout comprendre. C'est cela aussi qui fait du cœur de la France le centre sonore, où viennent retentir toutes les joies et toutes les souffrances de l'humanité.

LES FLEURS ET LES FRUITS DANS LA POESIE D'EMILE ROUMER

Les poètes indigénistes ont, pour la plupart, chanté la nature de leur pays, depuis Ignace Nau jusqu'à René Dépestre, mais avec plus ou moins de pittoresque, avec ou sans originalité. Ce qui distingue les poètes indigénistes de leurs prédécesseurs, dans la manière de traiter ce thème, c'est leur authenticité. Ils ne se contentent plus de la sensation générale et vague, ils recherchent et expriment avec force des sensations directes. Avec eux, on voit enfin et l'on respire la nature haïtienne.

Si Carl Brouard et Jacques Roumain nous ont laissé des notations originales et vraiment personnelles de la nature tropicale, le maître ici est Emile Roumer. Non seulement il a dit en termes inoubliables les arbres, les fleurs et les fruits d'Haïti, mais il a fait encore des particularités de la nature de l'île un usage constant pour chanter les charmes féminins.

Pénétrons avec lui dans la flore haïtienne. Entrons d'abord dans nos jardins. « *Les rosiers ont des roses qui brûlent* », des « *roses cramoisies* » ; nous admirons en passant « *Le coloris charmant d'une rose trémière* » ; nous respirons soudain le parfum du buis, la senteur des rouges hibiscus « *qui s'allument au soleil* » et l'allée nous conduit vers « *le balcon fleuri des bougainvilliers* ». Tout près, un grand bassin : « *D'étranges nénuphars émergent des eaux calmes* ». Regardez vers le ciel : « *Un filao s'embrouille aux pennes d'un palmiste* ».

Emile Roumer connaît encore mieux nos campagnes. Il a fixé, ébloui, « *Les cactus embrasés au soleil des Tropiques* », admiré les orchidées :

« *Dans la pourpre des orchidées
palpitent fous des papillons* ».

Il a contemplé de loin :

« *Le dôme en fleurs des flamboyants sous le soleil* ».

Il a respiré « *le chaud parfum des cannes mûres* » et des cirouelles « *qui rendent le bois tout parfumé* » et même

« Ce corps lisse, ces petits seins de cachiman »,
tantôt la mandarine :

« Marabout de mon cœur aux seins de mandarine »

Parfois l'analogie est inattendue :

« Ton sein acide et frais est pomme d'acajou ».

Pour suggérer l'odeur de la femme, c'est encore à la nature qu'il prend ses comparaisons :

« Ton corps de Sulamite a l'odeur des baumiers ».

Enfin, voulant nous « révéler » le mystère de l'Incarnation, c'est toujours à la fleur et au fruit qu'il le demande :

« Pour que fleur donnin fruit et rété fleur quand même ».

On le voit, la place des fleurs et des fruits dans la poésie d'Emile Roumer est remarquable et originale. Il faut ajouter que ces images exhalent parfois un je ne sais quoi de capiteux et de sensuel. Roumer n'est ni un fleuriste ni un amateur de compote. Il aime le cru, non le frelaté ou le chiqué. Il est poète indigéniste avec force et sincérité. C'est là son mérite.

Frère RAPHAEL
Professeur de lettres

EMILE ROUMER A TRAVERS QUELQUES POEMES RECENTS

Haïti a des poètes. Elle a des critiques. Ceux-ci lorsqu'ils tiennent, qualité rare, les promesses qu'ils nous font de dissenter de ceux-là, s'en montrent fort capables.

Il paraît donc dommage, quand on a déjà tant pris aux Haïtiens, d'accaparer encore leurs hommes de mérite.

Un de ses compatriotes, nous l'espérons, se livrera quelque jour à une étude exhaustive d'Emile Roumer. On ne trouvera ici que quelques poèmes récents, caractéristiques de la manière du poète, et qui pourront peut-être servir ce jour-là.

J. B.

Créolisant.

Psaume 124

chanté à l'attaque de Genève par le duc de Savoie.

*Sans Yahvé qu' té marché pour nous,
— car Israël mehte di l' —
sans Yahvé qu' té marché pour nous,
quand yo volé sou nous,
alors yo t'a valé n' tout cru
lan du feu colère yo.*

*Alors tête nous dlo té couvri,
torrent passé sou nous,
alors l' tap passé sou l'âme nous
en dlo qu'ap bouilli ac cumes.*

*Béni Yahvé qu' pas t'fé n' tournin
gibier en bas dents yo.
L'âme nous chappé tancou z'oiseau
en bas filet oiseleur.*

Voilà : filet a vine casser,
cé chapper n'chappé corps n',
secours n' cé lan nom Yahvé l'yé
qui fé ciel ac la terre.

*Traduit de la Bible de Jérusalem en vers
créoles par Emile ROUMER*

Psaume 124

Sans Yahvé qui était pour nous
— à Israël de le dire —
sans Yahvé qui était pour nous

quand on sauta sur nous,
alors ils nous avalaient tout vifs
dans le feu de leur colère.

Alors les eaux nous submergeaient
le torrent passait sur nous,
alors il passait sur notre âme
en eaux écumantes.

Béni Yahvé qui n'a point fait de nous
la proie de leurs dents.
Notre âme comme un oiseau s'est échappée
du filet de l'oiseleur.

Voici : le filet s'est rompu
et nous avons échappé ;
notre secours est dans le nom de Yahvé
qui a fait le ciel et terre.

Bible de Jérusalem

Psaume 137

*Bord grand rivières Babylone yo,
dlo lan gé, n'té chita
parceque n't'ap songé Sion ;
et sou pié saules alentour
nous té suspende kinnors n'. (1)*

(1) Harpes portatives.

Et cé là même yo vine mander n',
geôliers n'yo pour cantiques
et ravisseurs n'délices :
— chanté non pour nous, yo dit n',
quelque cantilène Sion.

Min coument fé n'ta cab chanter
oun cantique à Yahvé
sou gnou terre étranger ?
Si m'blié ou, Jérusalem,
droite mrin li mehte sécher !

Langue m'a collé lan palaite mrin
si souvenance ou m'perdu,
si m'pas, Jérusalem,
placé ou sou pi ro degré
qui lan délices mrin yo.

Min cé pour songer tou, Yahvé,
contre badios⁽²⁾ Edom yo,
journée Jérusalem,
lorsque yo t'ap rhélé : à bas !
Rasé l'hata fondements.

O fille Babel, ô cabatoute,
heureux qu'a revaudra ou
toute mal ou té fé nous,
heureux qu'a saisi et crasé
aïovis⁽³⁾ ou yo contre roc !

Bible de Jérusalem

Psaume 137

Au bord des fleuves de Babylone
nous étions assis et pleurions,
nous souvenant de Sion :
aux peupliers d'alentour
nous avions pendu nos harpes.

Et c'est là qu'ils nous demandèrent
nos geôliers, des cantiques,
nos ravisseurs, de la joie :
— Chantez nous, disaient-ils,

(2) Fils.

(3) Enfants.

un cantique de Sion.

Comment chanterions-nous
un cantique de Yahvé
sur une terre étrangère ?
Si je t'oublie, Jérusalem,
que ma droite se dessèche !

Que ma langue s'attache à mon palais
si je perds ton souvenir
si je ne mets Jérusalem
au plus haut de ma joie !

Souviens-toi, Yahvé,
contre les fils d'Edom,
du jour de Jérusalem,
quand ils disaient : à bas !
Rasez jusqu'aux assises !

Fille de Babel, ô dévastatrice,
heureux qui te revaudra
les maux que tu nous valus,
heureux qui saisira et brisera
tes petits contre le roc !

Bible de Jérusalem

Sonnet 98

*Cé loin m'té trouvé mrin loin ou lan printemps,
quand Avril en chelbec, tacté ac toute nuances
té méte en tout gnou renouveau jeunesse,
quand Saturne lourd t'ap grignin, dansé ac li.*

*Ah ! ni chanson z'oiseaux ni senti bon
différent fleurs ac parfums et couleurs
té cab fé m'aucun ' histoire été di
ou lan giron prend yo côte yap grandi*

*ni émerveillé coument lys la té blanc
ni vermillon foncé louanger lan rose.
Cé douce you té douce min figures délices*

*qui faite d'aprè ou puisque ou cé modèle yo.
Min l'semblé hiver encore, et comme ou loin
cé com ac l'ombrage ou quand m'ap joué ac yo.*

Shakespeare

Sonnet 98

From you have I been absent in the spring
When proud-pied April, dress'd in all his trim,
Hath put a spirit of youth in every thing,
That heavy Saturn laugh'd and leap'd with him.

Yet not the lays of birds, nor the sweet smell
Of different flowers in odour and in hue,
Could make me any summers story tell,
Or from their proud lap pluck them where they grew.

Nor did I wonder at the lily's white,
Nor praise the deep vermilion in the rose ;
They were but sweet, but figures of delight,

Drawn after you, you pattern of all those.
Yet seem'd it winter still, and, you away
As with your shadow I with these did play.

Shakespeare

Réponse à Liu Ya-Zi

*A la nuite la té longue et l'aube la té tardé
pour river sou la terre. Durant centaine années
démons t'ap tournoyé lan gnou danse frénétique.
Min jodi a coq chanté, tout ap brillé en bas ciel ;
musique banjos yap joué mille côtés à la fois
voilà l'vini lan z'oreille nous et lan Khotan
inspiration poète anvant pas t'jam' gaingnin.*

Mao Tse-Tung.

Rustique.

Fiancé ou un seul cançon

à Léon Laleau

y por oirte orinar, en la obscuridad, en el fondo de la casa.
PABLO NERUDA.

*Dadoume, si m'raimin ou, cé parceque ou cé ou un femme nature,
sans fanfreluche, hypocrisie, parler francé ;
ou svelte com pié maïs, adorable fiancée,
sucrado lan bouche ou gommín pass soupe tortue.*

Qui z'yeux a gain ti moune n'a mété lan couture
Quand m'a fé béni bague même ac cançon piécé ?
Cé chaud m'chaud com maître-pelle qui devant four pressé,
Z'affaire médiocrité oun chambre en terre battu,

pour n' fé béni bague lan chapelle ou pas oué l'temps ?
Lan tête mrin ou cé deux z'yeux et pié maïs lan champ m',
en bas l'ombrage bambous tortues m'yo lan l'étang.

Quand n'fine boué thé ti-baume apré n'mangé cham'cham',
cé pas ti crasse content z'entraille mrin a content
quand m'a tendé ou pisser lan obscurité chambre.

Le fiancé à pantalon unique

Dadoume, si je vous aime c'est parce que vous êtes une femme nature,
sans fanfreluche, hypocrisie, parler français ;
vous êtes svelte comme une tige de maïs, adorable fiancée,
le baiser de ta bouche a plus de gomme qu'une soupe de tortue.

Quels yeux aura l'enfant que nous concevrons
quand j'aurais fait bénir la bague, même avec un pantalon piécé ?
Je me sens chaud comme l'enfourneur pressé devant le four,
que m'importe la médiocrité d'une chambre en terre battue,

pour faire bénir la bague à la chapelle, ne vois-tu pas qu'il est temps ?
Vous êtes les deux yeux de ma tête et la tige de maïs dans mon champ,
à l'ombre des bambous mes tortues dans l'étang.

Quand nous aurons bu le thé de petit baume et mangé du
[cham'cham,⁽¹⁾
ce n'est pas un petit contentement qu'auront mes entrailles
quand je t'entendrai pisser dans l'obscurité de la chambre.

Chanson

Ouäi, Marie-Yvonne perdu billet
min tancou lan coucou-a-la li
cé mari l'qui joinne corps délit.
Quand bruit couri, nouvelle gaillé,
ô Marie-Yvonne ou déraillé.

Quand sou genoux ou ap prend cacornes
ça ou besoin plaine lan gémissements,
ça ou besoin rhéler, Marie-Yvonne ?
Pour marchandise ou joinne paiement :
en bois l'compté ou ça ou ba l'en corne !

(1) Cham'cham, : beurre de maïs.

Chanson

Ouäï, Marie-Yvonne a perdu le billet
mais comme au jeu de coucou-le-voici
c'est son mari qui a trouvé le corps du délit.
Quand le bruit court, la nouvelle se répand,
ô Marie-Yvonne vous êtes une débordée.

Quand sur la rotule vous recevez des coups de matraque
qu'avez-vous besoin de vous plaindre en des gémisse-
[ments.

qu'avez-vous besoin de crier, Marie-Yvonne ?
Vous avez trouvé le paiement de la marchandise :
Il vous a compté en bois ce que vous lui avez donné en
[corne !

Bucolique.

Boucan Noël

à Flayel Narchet

*Boucan Noël, a la nous vive bien,
sans caille tôle ni chanmote,
en face la mer quelques paillottes,
douceur pré-colombien.*

*Oun groupe familles, pas même ouun bourc,
lan détresse gog, magog ;
devant gé n'ap passé pirogue,
boiron⁽¹⁾ ou cayambouc.*

*Qui reine ac sambas côté l'étang
Capet' nous gain vision ?
A la délices ouun sensation
n'ap vive lan ouun l'autre temps !*

Boucan Noël

*Au boucan Noël comme nous vivons bien
sans maison couverte en tôles ni chambre haute,
face à la mer quelques paillottes,
douceur pré-colombienne.*

(1) Pirogue.

Un groupe de familles, pas même un bourg,
loin de la détresse à gog, magog
devant nos yeux passe une pirogue
boiron ou cayambouc.

De quelle reine et ses sambas près de l'étang
Capet, avons-nous la vision ?
Quelles délices une sensation
que nous vivons dans un autre temps !

Lettre à René Condé

S'il te faut une terre de paix pour avoir confiance,
que feras-tu dans les fourrés du Jourdain ?

JEREMIE : 12.5

*Mon cher René, battrait un cœur séché de parche
pour vos jeux avec Régine, Claude, Chantal.
Mon cher, auprès de vous, on voit comme au cristal
le temps de la Genèse et des grands patriarches.*

*De blancs crabiers sommée, aux ruines, une arche
évoque le gourdin du commandeur brutal
et les bœufs allongés à reflets de métal
font rêver d'oasis après la longue marche.*

*D'avoir été chez vous, mon cher René Condé,
je sentis dans l'accueil de la maison amie
la paix de la Genèse en Mésopotamie.*

*Aux Cayes de lait, de miel, je revois, bordé
le canal d'Avezac par les prés d'émeraude.
Ce petit bull-dozer, mais comment va-t-il, Claude ?*

Lyrique.

Premier Avril

*Maria, levé non. Ma chair mal reposée
s'éveille en pleine nuit de ce premier avril ;
je sais que nul sommeil ne fermera mes cils.
La bannette⁽¹⁾ des voix à banane pesée*

(1) Petite bande.

comme un chant grégorien, comparaison osée,
 s'élève, à synagogue un émouvant maskil.⁽²⁾
 D'un poète français⁽³⁾ pourquoi me souvient-il
 qui disait, dans un salon des Champs-Élysées,
 comment « la tristesse des menuets » il fit
 (levé non, Mariä, min levé non, ti fi)
 lorsque le papa pianotait sa musique ?
 Et les voix, du pays où grincent les norias,
 (Mariä, levé non, levé non, Mariä)
 retrouvaient les accents de notre mère Afrique.

Jérémie

à Madame Jacques Barros

Lan nuite, la mer corps l'té crasé
 ac oun musique sept diables l'enfer ;
 min grand m'matin cé bon temps l' fé :
 bêtes déchaînin fine apaiser.

La Grand'Anse descende et risées
 crété ac argent dlo sale. L'hiver-
 nage lan mitan dos n' passé oun fer
 tout frête qui frisson fièvre osé.

Et ligne mornes yo couché en chattemite,
 tout papelonné ac soleil collines,
 brèches la craie yo à verdure rebelle.

Hazé en grisaille île la Cayemitte,
 hors oun léger ligne aigue-marine,
 la mer bicolore : bleu, isabelle.

Jérémie

La nuit, la mer s'était écrasée
 avec une musique de sept diables d'enfer ;
 mais de grand matin il fait un bon temps,
 les bêtes déchaînées se sont apaisées.

(2) Psaume.

(3) Fernand Gregh.

La Grand'Anse est en crue et des risées
crêtent d'argent l'eau sale. L'hiver-
nage au milieu du dos nous passe un fer
tout froid qui a un frisson de fièvre osé.

La ligne des mornes couchés en chattemite
les collines papelonnées de soleil,
les brèches de craie à la verdure rebelles.

Embrumée de grisaille l'île de la Cayemitte,
hors une légère ligne aigue-marine,
la mer bicolore : bleu, isabelle.

Sonnet

à ma marraine et cousine Clara Rey

*Grisaille dans l'air et sur l'eau,
la pluie à l'île Cayemitte
suggère quand bout la marmite
devant Dinard, à Saint-Malo.*

*Mars à Novembre a pris son lot
de deuil mais sans bruits de combites :
deux cargos sont partis en fuite,
laissant le frêt, sacs et ballots,
outrant par pareille carence,
devant la mer et les embruns
la morte saison et ses transes.*

*Je me souviens d'amis défunts,
de la bugrane aux trois parfums
dans un cimetière de France.*

Sonnet

*Au jardin du midi par le sec dévasté
penchent les bananiers, étendards de défaite,
l'iris d'eau se flétrit dans la flache aux rainettes.
Ah ! faute d'espoir que mon cœur est embêté.*

*Mais, fièvre du printemps, tu parais, déité,
sous ton grand chapeau de Port-Salut, femmelette
fraîche et dodue et friande comme caillette.
L'air vibre de chaleur et des feux de l'été*

*la gloriette en fleurs tamise les rayons ;
un papillon frôleur bat d'une aile irisée ;
Au jardin du midi la rose vermillon*

*brûle sous le soleil au tropique embrasée ;
je prendrai sur ta bouche un baiser papillon
comme entre fleur et fleur des gouttes de rosée.*

Fidèle.

Thrène pour Jacques Roumain

Nous garderons le souvenir

ANTHONY LESPES

Les sources vont pleurer des larmes éternelles.

EDMOND LAFOREST

Roulez-vous dans la cendre, conducteur des troupeaux.

JEREMIE

O cortège émouvant des ombres douloureuses
Mon frère, mon ami, roses et tubéreuses
le nocturne jardin embaument de longs miels.
Pour la combite, le lambi fait ses rappels :
A demain dans les champs humides de rosée !
les mornes sont troués au feu des ajoupas
et l'homme de Fond-Rouge à son maigre repas
sait que mon frère est mort, un frère de légende,
dernière chance du paria, le cœur, l'amande
au fruit sacramentel des graves libertés.
Frangipanes au parfum troublant, roses-thé,
jasmins-de-nuit, vous suggérez des funérailles
immenses pour l'ami, le pennon des batailles,
le camarade sûr tombé dans l'action,
archange, demi-dieu, tête de nation !
Mon frère, mon ami, fallait-il que tu meures,
comment pourrai-je, moi, sans toi, vivre les heures
tranquilles d'un pays enfin libre et vivant ?
C'est toi que je retrouve aux sourires d'enfants
qui rêvent, endormis, dans leurs longues chemises.
O lendemains de fruits, quénèpes et cerises !
Et les cris du moulin mêlés à d'autres bruits
font une flûte étrange et douce dans la nuit.
— Vends tes biens et suis-moi ! Les paroles du Maître,

tu les suivis sans même un recul de ton être,
sans calcul d'au-delà, de céleste Maison,
Tu dus subir les coups de crosse et la prison,
Tu vécus comme passe une flèche enflammée.
Dors, ton amour d'autrui n'ira pas en fumée,
malgré l'effort cruel des traîtres et des sots,
dors pour que ton cercueil soit l'espoir des berceaux !

Emporté.

L'usurier célibataire

à Jacques Barros

Chaque dimanche oué ou lan messe comme si ou té bon chrétien,
baille pongna, métier usurier allé ou com gant ;
costume palm-beach sou dos, chapeau feutre élégant
ou seul ac peau bounda ou, coument ou pas t'a vive bien ?

Radio ou, bouésson ou, la misère moune pas fé ou angnin,
menace soussou-malin pas condui ou caille houngan
et brise la douce pour ou, sans menace ouragan :
ou vive exactement tancou gnou européen.

Père d'famille famélique ou regardé ac dédain,
si ou pas t'brahange ou t'a gain petite deux gourdins.
Carnet banque ou permette, sans yo pensé mystère,
ti voyage à Paris ou, lite, lite, à la seconde.
Min lan bon temps ouap vive, ici-bas, sou la terre,
comme ou sans pitite si yo rhélé chien répondu !

L'usurier célibataire

Vous allez à la messe chaque dimanche comme si vous étiez un bon
[chrétien,
donneur de poignard, le métier d'usurier vous sied comme un gant ;
un costume de palm-beach sur le dos, un chapeau de feutre élégant,
vous êtes seul avec la peau de votre cul ; comment n'auriez-vous pas
[vécu ?

Votre radio, votre boisson, la misère des gens ne vous fait rien,
la menace du malfaiteur ne vous conduit pas chez le sorcier,
la brise est douce pour vous, sans menace d'ouragan :
vous vivez exactement comme un européen.

Un père de famille famélique vous le regardez avec dédain,
si vous n'étiez bréhaigne vous auriez un enfant à cinquante centimes.
Votre carnet de banque vous permet, sans qu'on pense au mystère,
votre petit voyage à Paris, facilement, à la seconde.
Mais dans le bon temps que vous vivez, ici-bas, sur la terre,
comme vous êtes sans enfant, si on appelle un chien, répondez !

Apaisé.

A ma fille Agathe

*Peu m'importe des sots une gloire à l'encan,
mon monopole étant un carré de légumes,
ma guerre se fera dans un verger d'agrumes
avec pour incendie un brûlis de boucan.*

*Dans le jardin d'œillets j'établirai mon camp,
sur l'étang que caresse une légère brume
un tilapia soudain son rais d'argent allume ;
le sang sera le jus dans ma gargoine quand*

*la mangue mûre éclate et sirupeuse et molle.
Aux cris des colibris et des madansaras
la colline aux palmiers sera mon acropole.*

*Tels sont pour mon plaisir feu, sang et monopole
et le jardin d'œillets, les choux et les cédrats
charmeront le regard, le goût et l'odorat.*



QUELQUES ASPECTS DE LA POLITIQUE DE TOUSSAINT LOUVERTURE

Le désir de révéler au public deux des documents découverts récemment à la section manuscrite du « *New-York Public Library* » nous a inspiré cette étude. Les documents en question : une lettre de l'ancien Commissaire Julien Raimond, datée de Paris, le 4 Avril 1799 et un rapport confidentiel du colon Gaston Nogérée, du 17 Octobre 1801, aident un peu à fixer la politique de Toussaint Louverture.⁽¹⁾ Ils sont comme des phares chassant les ombres qui nous masquaient des subtilités de cette politique tortueuse. Aussi pénétrants qu'informateurs, à la fois objectifs et formels, ils constituent une importante contribution historique. Leur découverte ne mettra pas un terme définitif à la divergence qui oppose les historiens de cette période. Mais elle renforce considérablement une position au détriment d'une autre. L'examen de ces deux documents initie à une interprétation plus hardie du concept d'indépendance du Proconsul Noir.

Sans risque d'un démenti formel, on peut aujourd'hui écrire que la vision politique d'un Villate ou d'un Rigaud reflète en partie celle d'un Louverture. Aux chefs de couleur on a reproché leurs vues séparatistes et leurs ambitions. A notre sens, ces reproches n'affectent en rien la légitimité des prises de position de ces meneurs. Il importe avant tout de bien saisir leur tendance.

Le démembrement de la colonie, durant les années 1793, 94 et 95, avait confiné les chefs indigènes dans des rôles indépendants. De leur valeur, de leur clairvoyance, de leur intelligence a dépendu maintes fois le salut de la colonie. Ces expériences, révélatrices de leurs talents et témoignages de leur capacité administrative, les ont formés, leur forgeant une âme rebelle à l'obéissance passive. Conscients de leur valeur, ils se rengorgent. Pénétrés des services rendus à la France, ils se considèrent comme des ayants-droit. A la tête de la colonie par leur formation et leur situation économique, ils ne sont pas disposés à se laisser évincer ou éclipser. Aussi se ruent-ils vers les positions-clés. Populaires et puissants, ces généraux de couleur favorisent leur caste, à la faveur des promotions. Loin d'eux l'idée téméraire de viser à l'indépendance de la colonie. Mais leur valeur, leur rôle économique, leur rayonnement

(1) Ces documents déjà connus à Paris, méritaient d'être vulgarisés en Haïti.

social, les appréciables résultats de leur administration, ont éveillé en eux de légitimes ambitions. Ils aspirent à diriger la colonie au nom de la France. A leurs yeux, cette confiance de la Métropole traduirait une récompense : celle que méritent leur fidélité, leur loyauté et leur courage. Nont-ils pas sauvegardé la dignité des représentants officiels de la France, lors de l'affaire Galbaud ? Leur fougue guerrière n'a t-elle pas fait échec au projet anglais d'investir l'Ile

Cette semi-indépendance, vers laquelle ils manœuvrent, semble être un aboutissement logique. Réhabilités par la loi du 4 Avril, promus en 1792 par la politique du Commissaire Civil Sonthonax, fortunés et instruits, ces chefs de couleur, vers 1795, détenaient les clefs de la colonie. Ils attendaient uniquement une consécration de leurs pouvoirs, une investiture officielle. Leur républicanisme est pur de tout soupçon.

La clairvoyance de Sonthonax a déjà prédit à la Métropole la perte de sa colonie si l'autorité des chefs indigènes demeurerait intacte. Certes, il y a eu maldonne. Mais, mû par son hostilité, cet agent s'appliqua à mater les militaires de couleur. Il médita d'abattre, avec eux leur pouvoir et leur arrogance. La déportation de Villate et l'isolement de Rigaud, déclaré hors la loi, furent les résultats de l'énergique réaction du gouvernement de la colonie.

Mais ce désir d'accéder au timon des affaires, aiguillon du chef du Sud, anima également Toussaint Louverture. Ce Chef noir, en effet, ambitionnait le généralat. Il s'était persuadé de la nécessité de ce poste pour la sauvegarde des intérêts de ses frères, fraîchement émancipés. Sa méfiance innée l'avait mis en garde contre la politique hasardeuse inspirée à la Métropole par la Révolution. Cette expérience, pensait-il, pouvait se révéler infructueuse et entraîner un revirement préjudiciable à la liberté générale. Or, cette liberté, les Noirs ont peiné et lutté pour l'acquérir. Elle répondait au concept de la dignité que Toussaint s'efforçait de leur inculquer. Celui-ci, de fait, escompta le Pouvoir Suprême pour la conservation de cette conquête sociale et la poursuite de la nécessaire formation des régénérés du 29 août 1793. Ambition qui, à son idéal, s'assimilait.

Les circonstances aidèrent le général Louverture d'extrême façon.

Les préventions et même les ressentiments de Laveaux, d'abord, de Sonthonax, ensuite, contre Villate, Rigaud et en général les citoyens de couleur du Sud, compliqués d'une carence de forces européennes fondèrent la politique gouvernementale sur l'appui des noirs sous les ordres de Toussaint Louverture. Une naturelle sympathie pour ces derniers renforça cette politique : œuvre de l'intérêt et de la nécessité. C'est ainsi que, brûlant les étapes, dans l'espace de trois années, la « coqueluche » de la colonie, baptisée Spartacus par le reconnaissant La-

veaux, surnommée l'Invincible par l'ingénieux Sonthonax, atteignit au suprême échelon de la hiérarchie militaire avec le grade de Général en chef.

Ces promotions-éclair jalonnées d'autres succès, ne détournèrent cependant pas Louverture de son objectif initial.

Le tempérament autoritaire de Sonthonax, sa fidélité à son pays, son attachement aux principes de la Révolution, sa popularité et la hardiesse de sa politique d'intégration, aliénèrent à cet agent l'amitié du Chef Noir, partisan d'une politique limitative des droits de la France.

Décisif et hardi, Toussaint Louverture invita brutalement Sonthonax à abandonner la colonie. Son remplaçant, précédé dans la colonie d'une inquiétante rumeur de révocation du décret libérateur, trouva le Chef Noir prévenu, méfiant et décidé à renforcer sa position et son pouvoir. Les vellétés de ce nouvel agent, soit pour paralyser le général noir, soit pour contrecarrer ses projets, se brisèrent lamentablement. Intelligent, perspicace et politicien avisé, Louverture, habilement, écarta les manœuvres de l'agent Hédouville, qui dut abandonner la colonie à son tour.

Un général français, dans un remarquable rapport, traduira en ces termes la politique de Toussaint Louverture : *« Que l'on cesse de se faire illusion ; tant que Toussaint restera dans la colonie, lui seul en sera le souverain ; il y règnera au nom de la France, peut-être, tant qu'elle voudra fléchir sous sa domination ; il y aura des lois, mais ce seront ses volontés ; une autorité, mais ce sera la sienne. Que s'il veut recevoir des représentants de la Métropole, ils y seront comme des pachas de la Porte en Egypte, d'honorables captifs, sans aucun pouvoir, tant qu'il les souffrira et ignominieusement chassés au premier soupçon qu'ils éveilleront dans cet esprit défiant et ombrageux. C'est à la République à examiner si, après avoir donné des lois à tous les monarques de l'Europe, il convient à sa dignité d'en recevoir dans une de ses colonies d'un nègre révolté. »*

Ce rapport de Kerverseau sera suivi d'actes éloquents et persuasifs : la guerre du Sud, qui débarrassa de la présence gênante de Rigaud, l'occupation de l'Est de la colonie, qui unifia l'île, la Constitution de 1801, qui fit du Chef Noir un Proconsul. Autour de ces trois derniers actes se circonscrivent les commentaires prêtant au Chef Noir une politique d'indépendance. Et c'est ici que s'inscrivent les deux documents inédits, annoncés au début de cette étude.

Puisqu'en dehors des faits publics, des rapports circonstanciés, tant écrits que verbaux, ont révélé à la Métropole la tendance de T. Louverture, pourquoi, pourrait-on s'interroger, attendit-on l'année 1801

pour décider l'envoi d'une expédition destinée à combattre le Proconsul Noir ? D'autre part, ce dernier voulait-il vraiment rendre l'île indépendante de la France ?

A la première question répond, avec un luxe de détails, la lettre de Raimond au Chef Noir : « *Justice vous est enfin rendue, mon cher général ; vos ennemis n'ont pu triompher comme ils l'avaient espéré. Le gouvernement n'a pu croire que celui qui s'était si constamment montré digne de sa confiance, ait pu la trahir ; que celui qui avait purgé le territoire de St. Domingue des ennemis de la République, pouvait pactiser avec eux ; que celui, enfin, qui avait si puissamment concouru au rétablissement de l'ordre et des cultures ne pouvait vouloir détruire son propre ouvrage, en entraînant cette colonie à de nouveaux malheurs. Voilà, mon cher général, ce que pense à votre égard le gouvernement.*

Les hommes qui aiment sincèrement la révolution et qui jugent sainement, ceux-là, sans vous connaître personnellement, mais seulement par la réputation dont vous jouissez et par tout ce que vous avez fait pour le bonheur de St. Domingue, ceux-là, dis-je, n'ont cru ni à la trahison ni à l'indépendance car, disent-ils, comment imaginer que le général Toussaint qui est idolâtre de la liberté générale puisse pactiser avec les Anglais qui viennent tout récemment de donner une preuve de leur éloignement pour le régime que nous avons adopté pour nos colonies, en consacrant par un acte législatif la traite des noirs et par conséquent l'esclavage des noirs ; ces mêmes personnes ajoutent à ce premier raisonnement cet autre : En supposant, disent-ils, au général Toussaint l'intention de prêter l'oreille aux positions des Anglais c'est le supposer un homme borné et peu jaloux de conserver la liberté ; cependant sa conduite soutenue depuis qu'il occupe un poste éminent prouve au contraire que personne n'a le tact plus fin, un meilleur jugement et la volonté bien prononcée de conserver la liberté de ses frères. Comme vous voyez, mon cher général, vous êtes bien jugé par ceux même qui ne vous connaissent que par votre réputation. Quant à ceux qui vous connaissent bien et qui savent apprécier vos excellentes qualités, ils disent : Nous connaissons le général Toussaint ; il a une âme sensible et personne plus que lui ne porte plus loin la reconnaissance des bons procédés à son égard ; nous l'avons vu faire toutes sortes de sacrifices pour Baillon Libertat, qui avait eu pour lui des attentions marquées lorsqu'il se considérait comme son maître. Or, comment supposer que le général Toussaint ne fut pas reconnaissant pour un gouvernement et une nation qui l'a réintégré dans tous ses droits naturels. Pour les propriétaires colons, ils ont en vous la plus grande confiance, ainsi que dans les chefs noirs sous vos ordres qui se montrent les zélés restaurateurs des cultures. Le grand nombre de procurations qui leur sont adressées par des propriétaires est une grande preuve de cette confiance.

Vous ne devez pas douter, mon cher général, du plaisir que j'ai de savoir que cette confiance bien acquise va ouvrir à tous ces braves officiers une nouvelle carrière pour bien mériter de la Patrie. En effet, il sera bien glorieux pour eux après avoir concouru avec vous à chasser les anglais de la colonie, de vous seconder encore dans la restauration des cultures. Je jouis d'avance de leur triomphe et du vôtre, lorsque, répondant à la confiance des propriétaires, ils pourront leur faire passer quelques fonds et leur annoncer la restauration entière de leurs habitations. Voilà, mon cher général, le moyen le plus puissant qu'ils ont à employer pour fermer la bouche à tous genres de calomnies.

Les citoyens Guibre et Caze se sont montrés ici comme vos sincères amis, ils n'ont rien négligé pour faire triompher la vérité et détruire les calomnies que vos ennemis et ceux de la colonie avaient répandues contre vous ; je dois des éloges à la conduite sage et mesurée qu'ils ont tenue ; et c'est avec plaisir que je mets sous vos yeux les éloges qui leur sont dus...

Adieu, mon cher général, je vous désire une bonne santé et vous prie de compter sur mon attachement pour vous ; comptez aussi sur mon zèle à défendre la cause sacrée de la liberté.

Ma femme, ma fille et moi, nous vous prions de faire agréer à votre respectable épouse, leur (sic) tendre et sincère compliment ; pour vous nous vous embrassons tous de bon cœur.

Salut et inviolable attachement.»

Il ressort de cette lettre qu'en dépit de sa politique équivoque, Toussaint, grâce au dévouement de ses amis et au témoignage des colons, maintint son crédit au sein du gouvernement. Celui-ci, tiraillé entre les rapports de ses agents et l'opinion publique, hésita à sévir contre le Chef Noir. Il se laissa convaincre de la fidélité de ce dernier et de son attachement à la République. Mais la Constitution de 1801 lui dessilla les yeux et renforça sa détermination, prise trois mois à l'avance, de combattre Toussaint Louverture.

Cependant cette Constitution, aux yeux du Général en Chef, ne devait pas avoir le caractère d'un acte de divorce. Certes, elle renforçait le pouvoir du Proconsul Noir ; elle diminuait l'autorité de la Métropole ; elle donnait à la colonie un statut juridique propre ; elle bouleversait sa législation. Néanmoins, dans l'esprit de Toussaint, elle ne devait pas troubler les relations entre la France et St. Domingue. Celui-ci avait rêvé de convertir cette colonie en Dominion. Son génie avait réalisé avant la lettre cette forme de suzeraineté en vogue actuellement. Des avantages financiers consoleraient la France de la perte de sa colonie sur le plan politique et administratif. Déjà des mesures efficaces

annonçaient la stabilité de l'Île, garantissaient sa pacification et prônaient l'amitié des Noirs de St. Domingue pour les colons français. Cette nouvelle politique, attribuée à Toussaint Louverture, est confirmée par l'intéressante lettre du 18 Octobre 1801, adressée au Gouverneur de la colonie par Gaston Nogérée, un membre de l'Assemblée Centrale, aux termes de la nouvelle Constitution. Cette lettre, confidentielle, éclaire sur la délicate mission confiée à ce colon, conseiller de Toussaint Louverture.

« Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'après avoir séjourné deux jours à Philadelphie et six jours à Baltimore, je pars demain matin sans faute par un navire qui va à Bordeaux ; ce navire paraît devoir bien marcher ; la saison est encore favorable, de sorte que j'espère que dans un mois je serai en France, et très peu de jours après à Paris.

J'ai vu à Philadelphie et ici beaucoup d'habitants de Saint-Domingue. Je n'en ai trouvé qu'un seul qui m'ait paru désapprouver votre Constitution. Il prétend que la France ne renoncera pas pour toujours à l'influence qu'elle prétend qu'elle doit avoir sur le gouvernement de la colonie. Mais tous les autres sont dans les meilleurs principes et étaient le mieux disposés à recevoir les idées que j'avais à leur donner sur la colonie et sur la nouvelle organisation. Et ce que j'ai vu avec le plus grand plaisir c'est la facilité avec laquelle ils ont accueilli et adopté avec la plus grande confiance tout ce que je leur ai dit qui est en rapport avec vous. Je crois pouvoir vous assurer que je laisse ici tous les cœurs des colons pénétrés des mêmes sentiments d'admiration et d'attachement que ceux qui ont l'avantage d'être auprès de vous.

J'ai désiré connaître le sentiment général des américains à votre égard et j'ai appris avec la plus grande satisfaction que vous aviez personnellement le suffrage de tous ceux qu'on appelle fédéralistes qui tiennent au précédent président et que vous aviez de plus un grand nombre de partisans dans l'autre parti, et que même notre Constitution y trouvait plus d'approbateurs que de censeurs.

M. Vincent a passé ici et à Philadelphie. J'ai vu plusieurs personnes avec qui il avait causé. Il paraît qu'il a été fort réservé. Je ne doute pas que ses réflexions ne le ramènent à la résolution de suivre le sentiment de l'honneur, il est parti depuis bien longtemps.

Différentes conversations que j'ai entendues ici et particulièrement de quelques personnes qui arrivaient de France depuis peu, m'ont fait juger convenable de vous communiquer une de leurs idées. Voici ce que quelqu'un me disait : « Quelques droites et sincères que puissent être les vues du général Toussaint, le plus sûr moyen d'en convaincre

le gouvernement français serait de venir au secours des finances de la mère-patrie dans la proportion que pourrait permettre la situation actuelle de St. Domingue. Quelle que soit la première somme dont le général Toussaint disposerait pour cet objet, elle ne peut qu'opérer l'effet qu'on se proposerait qui est d'établir la confiance, si surtout on annonçait des remises progressives pour l'avenir, dans le cas où la Colonie continuerait à jouir de la tranquillité que le Général Toussaint est parvenu à y rétablir.

Cette idée m'a paru si judicieuse que je n'ai pas hésité de vous en faire part et je suis persuadé que vous jugerez avantageux de l'adopter, si vous en avez la possibilité, que j'ai pensé que je pourrais faire usage de ce moyen parmi ceux que j'emploierai dans mon mémoire, de manière cependant que l'annonce très réservée que j'en ferai ne puisse pas vous compromettre et ne présente qu'un vœu de votre part dont la réalité dépendra de la possibilité.

Réfléchissant sur la manière dont il serait le plus avantageux de faire ces remises, si elles avaient lieu, j'ai conféré avec un négociant d'ici que je connais beaucoup et qui était présent à la conversation. Voici ce qui nous a paru le meilleur. Il faudrait choisir un agent aux Etats-Unis à qui l'on donnerait avis que l'on a à ses ordres dans tel et tel port de St. Domingue, telle quantité de sucre et de café. Cet agent enverrait aussitôt des bâtimens suffisans, et, par une marche simple et sans faire décharger ses bâtimens au Continent américain, les expédierait de suite pour les ports les plus avantageux de l'Europe. Les fonds qui en proviendraient pourraient être remis en lettres de change sur Londres et Amsterdam à la personne que désignerait le gouvernement français.

A cet effet, et d'après le cours actuel du café, deux millions de café pris à St. Domingue qu'on ne peut estimer que pour leur valeur réelle deux millions trois cent mille livres de la colonie pourraient rendre quitte et net trois millions de tournois.

Si les prix étaient avantageux au continent américain, soit pour le café, soit pour le sucre, on y ferait les ventes de ces denrées et on ferait remise des produits en traites sur Londres ou Amsterdam de toute solidité. Il est inutile d'observer que dans toutes ces expéditions il faudrait observer le plus grand secret.

Il serait question de les confier à un agent qui, à la sûreté réunisse la promptitude d'exécution. Vous trouveriez ces qualités et toutes celles qu'on peut désirer dans la personne de Mr. Boïslondry, négociant ici que je connais depuis longtemps très particulièrement ; établi à Baltimore depuis plusieurs années, il a constamment armé et vu ses propriétés respectées par les anglais. Il jouit de la plus haute considération

et quant aux principes, à la solidité et à l'activité, on ne saurait faire un meilleur choix.

Si ce que je vous expose, Gouverneur, était impraticable, veuillez ne pas m'en savoir mauvais gré ; j'ai pensé que cette espèce de tribut aplanirait bien des difficultés.

.. Quoique en commençant ma lettre j'aie eu l'honneur de vous prévenir qu'elle ne devait être que pour vous seul, je crois cependant que vous ne pouvez pas mieux faire que de la communiquer à Mr. Raimond, avec lequel vous pouvez examiner ce projet, le méditer, le combiner, et si vous vous déterminez à le faire mettre en exécution pour une partie quelconque, alors vous prendriez des mesures pour retenir des denrées dans différents ports et Mr. Raimond écrirait en mon nom à Mr. Boislandry qui ferait ses armements selon la qualité des denrées que vous lui feriez annoncer. Soyez persuadé que je ne suis occupé que de ce qui peut être avantageux pour la colonie ou tourner à votre gloire et à votre satisfaction.

Je remets cette lettre à un Monsieur Lavaud qui a des intérêts à l'Ar-tibonite. Je l'ai connu à St. Marc, il y a déjà longtemps. C'est un homme très raisonnable et très tranquille. Veuillez avoir la bonté de l'accueillir et de lui accorder votre protection.

Salut et Respect » (1)

Toussaint Louverture, attaché de cœur à la France, ne sembla donc pas avoir rêvé d'une indépendance totale de l'île. Cette idée ne le han-tera que plus tard, à l'annonce de l'arrivée prochaine d'une expédition destinée à y rétablir l'esclavage. En résistant par les armes aux forces commandées par Leclerc, le Gouverneur de la colonie donna en 1802 le signal de la lutte pour l'indépendance. Sans cette expédition, la colonie aurait un statut d'autonomie, conformément au profond désir de Tous-saint Louverture.

Gérard M. LAURENT
Historien, directeur du Musée National

(1) Les deux lettres reproduites peuvent être consultées au New-York Public Libra-ry — Section des Manuscrits — After Rich 93.

NOTES DE LECTURES

MAURICE BARRÈS, JOURNALISTE

par le Dr. J. Orville McShine,

(Presses Nationales d'Haïti, 275 pages, 1966)

Maurice Barrès est bien connu comme romancier et ses chefs-d'œuvre figurent dans toutes les bibliothèques.

Il est pourtant, chez Barrès, un aspect très important qui n'a pas été suffisamment dépouillé : c'est le journaliste.

Avec une méthode qui fait honneur à la solide formation intellectuelle de l'auteur, le Dr. Orville McShine, pour sa thèse de doctorat, s'est attaché à évoquer les débuts difficiles du journaliste Barrès, à le suivre à travers ses années de luttes et d'efforts jusqu'à le présenter en pleine gloire adulé, choyé par le public.

La carrière de Maurice Barrès comme journaliste est prodigieuse. Elle représente cinq directions dont trois quotidiens et deux revues, la collaboration à cent cinq (105) revues et journaux et un lourd bilan de 2.360 articles qui ont été patiemment inventoriés par le Dr. McShine.

Comment expliquer un tel succès moissonné par Maurice Barrès, quand sont innombrables les journalistes qui n'ont connu que des échecs répétés ?

La trajectoire de la vie de journaliste de Barrès part de LES TACHES D'ENCRE, passe par LA COCARDE pour culminer avec L'ECHO DE PARIS.

Nous frappe une première remarque. Le romancier et le journaliste sont étroitement liés chez Maurice Barrès pour résumer sa forte personnalité. Si le romancier se réservait les situations qu'il prenait son temps à structurer en même temps qu'il faisait vivre des personnages si divers de tempéraments, le journaliste, lui, se laissait prendre par l'action. Et souvent, il se révélait un professeur d'énergie.

Les éditoriaux, les reportages, les chroniques quotidiennes qu'il répandait au hasard des journaux constituent de véritables miroirs qui reflétaient la société, les faits du jour et les préoccupations de son époque.

Il convient, en second lieu, de souligner que le journalisme que pratiquait Barrès était loin d'être banal. Il avait toujours quelque chose à soumettre à son public qu'il avait fini par façonner, par mouler à l'image qu'il voulait. Pour cela, il malaxait des idées. Toutes les questions qui avaient cours en son temps reçurent la marque de son talent. Religion, éducation, jeunesse, socialisme, patriotisme, paix, guerre, politique, parlementarisme, Boulangisme, Affaire de Panama, Affaire Dreyfus, Culte du Moi, problèmes sociaux, antisémitisme, problème de race et surtout questions littéraires furent l'objet de savantes expositions de la part de Barrès. Et, quand, à l'occasion de la guerre de 1914-1918 — la guerre revanche qu'il prêcha avec tant de fougue — il ne put participer aux opérations en raison de son grand âge, il rédigea plus de mille articles pour galvaniser le patriotisme français, durant cette période « glorieuse et dramatique ». Ce fut une véritable bataille qu'il mena sur le front de la pensée et de l'opinion publique.

Si les fluctuations politiques ou les remous sociaux mirent aussi à l'épreuve le journaliste chez Barrès et lui valurent bien des déboires, il sut cependant marquer le journalisme français et lui inculquer des directives morales, sinon une déontologie de la profession.

La thèse de doctorat « MAURICE BARRES, JOURNALISTE » du professeur J. Orville McShine, originaire de Trinidad,⁽¹⁾ est une preuve évidente qu'un écrivain de valeur ne connaît pas les frontières. Si, au surplus, il associe un incontestable talent à ses hautes qualités morales pour les mettre au service du public dans le domaine du journalisme, il obtient — comme c'est le cas de Maurice Barrès — la gloire d'être un modèle et comme écrivain et comme journaliste.

Maurice A. Lubin

(1) J. Orville McShine qui est professeur de français à la Faculté des Lettres de l'Université des Antilles à Trinidad depuis 1964, fut jadis l'élève d'Aimé Césaire au Lycée de Fort-de-France. Il y a longtemps qu'il travaille au resserrement des liens culturels entre son pays et la France, et le Gouvernement français lui a décerné, en 1963, la Croix de Chevalier des Palmes académiques pour la coopération culturelle. Son dernier ouvrage : *Trinidad, Nation en marche*, porte cette dédicace : « A nos amis d'expression française. »

Conjonction, dont l'un des vœux est de multiplier les contacts entre les Antilles, est heureuse d'avoir l'occasion de lui porter ici témoignage.

ANDRE GEORGES : La composition d'Histoire au baccalauréat haïtien

Diverses notes élogieuses parues avant les vacances (dans « Le Matin » et « Le Nouvelliste » notamment) ont attiré l'attention du public sur l'étude consacrée par M. André Georges à « La composition d'Histoire au baccalauréat haïtien ».

Nous ne voulons qu'ajouter ici à quel point ces éloges nous paraissent mérités.

M. André Georges est ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Port-au-Prince et diplômé de la Section des Sciences sociales. Il a enseigné dans de nombreux établissements. Sa thèse, déjà, consacrée au « Gouvernement de Sylvain Salnave au sein de la crise de 1867-1869 en Haïti », nous avait beaucoup intéressé. Procédant de manière méthodique et rigoureuse, l'auteur déborde largement un épisode accidentel pour mener une véritable étude sociologique. Cette thèse est une mise en valeur objective, précise, implacable et documentée, des problèmes profonds d'Haïti, et notamment du déséquilibre entre la « Société » (les privilégiés) et les masses.

Le nouveau travail d'André Georges reflète les mêmes qualités. C'est d'abord un manuel qui se propose d'enseigner aux bacheliers :

- comment on choisit un sujet de dissertation historique,
- comment on lit le sujet choisi,
- comment on fait attention à la question posée, à certains mots ou expressions du libellé, au signataire de la pensée ou du jugement,
- comment on interprète le sujet,
- comment on recherche des idées, comment on rassemble la documentation en vue de traiter le sujet,
- comment on découvre l'idée directrice, comment on bâtit un plan global, comment on construit un plan détaillé,
- comment on fait une introduction, une conclusion,
- comment on compose,
- comment on soigne son style,
- comment on présente son travail.

Les candidats découvriront ainsi que l'Histoire est une discipline qui ne s'improvise pas. Ils découvriront, pour ce qui est du style, que

l'effarant et pompeux galimatias (dernière lequel certains pensent pouvoir dissimuler leur manque de culture total, leur manque de jugement, le brouillard cotonneux de cervelles confuses) sera toujours balayé par deux ou trois phrases claires et précises, parceque les phrases claires et précises sont l'expression de pensées claires et précises.

Le travail d'André Georges est donc aussi une méthode de réflexion et d'expression. C'est dire qu'il peut intéresser bien d'autres domaines que l'Histoire, et une clientèle beaucoup plus large que celle des bacheliers (nos étudiants ne sont souvent pas du niveau d'un baccalauréat digne de ce nom).

Quant à l'auteur, généreux, passionné, sympathique, si on l'aide à surmonter les difficultés matérielles dans lesquelles il se débat, si on lui donne la chance de travailler auprès de grands universitaires étrangers, il peut être l'un des historiens d'avenir de ce pays.

Jacques Barros
professeur agrégé d'Histoire à l'Institut
français.

* * *

SERGE THEMIRE : Economie rurale et législation du travail en agriculture. Législation sociale dans les Départements d'Outre-Mer.

M. Serge Thémire, Guadeloupéen, expert agricole de la Coopération technique, vient de faire paraître une étude qui devrait vivement intéresser ses confrères haïtiens.

Il y donne d'abord un aperçu de l'économie rurale à la Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion : structure foncière, avenir de la canne à sucre et des cultures vivrières, formes d'exploitation, modes d'exploitation, mise en valeur des terres insuffisamment exploitées, crédit agricole, coopératives agricoles etc...

Un titre II est consacré à la Législation sociale dans les départements d'Outre-mer : cotisations, assurance maladie, assurance maternité, assurance invalidité, assurance vieillesse, assurance décès, aide sociale.

Le titre III traite des Prestations familiales et des Allocations diverses ; le titre IV du Contentieux ; le titre V des Accidents du travail ;

le titre VI de la Législation du travail en agriculture ; le titre VII du Contrat de travail à salaire différé ; le titre VIII enfin du Conseil de Prud'hommes.

Dans sa conclusion M. Serge Thémire évoque le problème démographique et ce que pourrait être l'avenir des territoires d'Outre-Mer. Ces territoires ont tant de points communs avec Haïti (où M. Thémire se dévoue avec une conscience professionnelle scrupuleuse) qu'il y a certainement dans ces pages, pour les experts locaux, matière à enrichissement et à comparaisons fructueuses.

J. B.

* * *

Nous portons bien volontiers à la connaissance du public la note suivante :

**UN JOURNAL QUI N'EST PAS COMME LES AUTRES :
« PASSE - PARTOUT »**

Les Librairies HACHETTE et LAROUSSE lancent, ce mois-ci, un journal mensuel : « PASSE-PARTOUT. » Ce journal n'est pas comme les autres. Il est destiné aux millions d'adolescents et d'adolescentes qui, à l'étranger, apprennent notre langue.

L'enseignement du français occupe, nous le savons, une place importante dans le monde. La pédagogie dans ce domaine est en pleine évolution. Toutefois, pour cet enseignement de masse, un outil manquait : un journal fait en France spécialement pour les jeunes qui étudient le français comme « une langue étrangère ».

La rédaction d'un tel journal est complexe. Il faut en effet traiter avec humour et variété, les sujets qui intéressent les adolescents d'aujourd'hui (vie des jeunes, sports, spectacles, sciences et techniques, mode, reportages, culture, etc.) Et cela dans une langue assez simple pour que le journal puisse être aisément lu par tous.

PASSE-PARTOUT devient ainsi le premier journal français écrit en français fondamental, c'est-à-dire avec un nombre de mots limité (1300) et les formes grammaticales les plus usuelles.

Malgré cette option nécessaire, les textes peuvent être vivants et une illustration abondante permet de donner une image variée de la France d'aujourd'hui. On parle beaucoup de pédagogie déscolarisée, d'école parallèle, en voici un excellent exemple.

Outil donc, non scolaire. PASSE-PARTOUT a sa place en classe car une notice pédagogique détaillée permet aux professeurs de l'utiliser pleinement dans leur cours.

Cette revue, nouvelle et vivante, doit être un premier pas vers la lecture des revues françaises habituelles.

COURRIER DE FRANCE

ARTS ET LETTRES

HENRI MICHAUX

GRAND PRIX NATIONAL DES LETTRES

Attribué à un écrivain d'expression française, « qui, par l'ensemble de son œuvre, a contribué à l'illustration des lettres françaises », le Grand Prix National des Lettres a été décerné au poète belge *Henri Michaux*. Il succède à Maritain et à Audiberti.

« Mais — aux termes du communiqué rédigé d'un commun accord entre M. Gaétan Picon et le lauréat — celui-ci s'est fait une règle de refuser tout prix, quelque'il soit. Michaux ayant décliné celui qui venait de lui être donné, le Grand Prix National des Lettres ne sera pas attribué cette année ».

*

PICASSO A ACCEPTE LE PRIX LENINE

DE LA PAIX

Le prix Lénine de la paix, décerné à Picasso en 1962, vient d'être enfin remis au peintre par son ami Ilya Ehrenbourg. Il n'y eut pas de cérémonie spéciale pour l'occasion au mas Notre-Dame-de-Vie, à Mougins (Alpes-Maritimes).

« Je n'aime pas les honneurs, a déclaré Picasso, mais je dois dire que ce prix, qui symbolise l'amitié entre les peuples, me fait particulièrement plaisir... ».

*

CONGRES DE L'ASSOCIATION DES UNIVERSITES

DE LANGUE FRANÇAISE

Deux cent cinquante recteurs ou professeurs se sont réunis à Liège pour participer au deuxième congrès triennal de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (A.U.P.E.L.F.), dont le président sortant est Mgr Irénée Lussier, ancien recteur de l'université de Montréal.

Cette association regroupe les représentants de cinquante-quatre universités appartenant à dix-huit pays répartis sur tous les continents. Elle a pris naissance il y a un peu plus de cinq ans au Canada (la délégation de ce pays était d'ailleurs, avec ses vingt-six membres, la plus nombreuse à Liège). Les Canadiens désiraient rassembler les universités de culture et de langue française réparties à travers le monde, en vue de défendre leur originalité et d'établir une collaboration concrète entre elles.

Un congrès réuni à Paris en 1963, des publications régulières, des échanges d'informations et de professeurs, le début de la constitution d'une bibliothèque sur fiches à l'échelon mondial, ont manifesté le dynamisme de l'organisation.

Le thème général du congrès de Liège était « Mission permanente et tâches nouvelles de l'Université ».

Après les interventions de MM. Marcel Dubuisson, recteur de l'Université de Liège, et Willem Welling, directeur des services de l'éducation à l'UNESCO, représentant le directeur général de cette organisation, M. Michel Toussaint, secrétaire d'Etat belge à l'Education nationale, a déclaré notamment :

« L'amour que nous portons à notre culture française ne pourrait être ni agressif ni empreint d'un nationalisme étroit, très dépassé aujourd'hui. Mais il est l'expression d'une volonté générale de participer à une civilisation qui considère les frontières comme des lieux de rencontre, qui cherche plus dans l'histoire la trace des grands hommes que le souvenir des grandes batailles ».

Les premiers exposés techniques ont été prononcés par MM. Renard, vice-président du Conseil d'administration de l'université de Liège, et Raymond Aron, professeur à la Sorbonne.

*

SCIENCES ET TECHNIQUES

DISTINCTION AMERICAINE POUR LE PROFESSEUR LEVI-STRAUSS

M. Claude Levi-Strauss, professeur au Collège de France, s'est vu décerner la « Viking Fund Medal Award » (une médaille d'or et 10.000 dollars) attribuée périodiquement par la Fondation « Wennergren » aux savants qui ont apporté une contribution particulière aux progrès de l'anthropologie.

M. Levi-Strauss est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'anthropologie, parmi lesquels « Les structures élémentaires de la parenté », « Tristes tropiques », « Anthropologie structurale », « Le Totémisme aujourd'hui ».

*

ECHANGES CULTURELS

ENTRE LA FRANCE ET LE QUEBEC

QUEBEC

Le 24 novembre 1965, à la veille de son départ pour Paris, M. Gérin-Lajoie, vice-président du Conseil et ministre de l'Éducation du Québec a procédé à la signature d'une Entente avec le Gouvernement français spécialement consacrée aux problèmes des échanges culturels. M. François Leduc, ambassadeur de France au Canada, a signé le document au nom de la France.

A PARIS

La Commission Permanente de Coopération franco-québécoise prévue par les Ententes du 27 février 1965 sur les problèmes d'éducation et du 24 novembre 1965 sur les échanges culturels, réunie à Paris à la fin de novembre, a constaté l'heureux et rapide développement des échanges universitaires, culturels, scientifiques et techniques entre la France et le Québec.

Elle a prévu une étroite coopération entre l'Office de la Langue française du Québec et les organismes français, publics et privés, qui ont une fonction analogue. A cette intention seront notamment organisés, de part et d'autre, des missions et des stages de spécialistes.

Des dispositions ont été prévues pour développer la connaissance et la vente des livres français au Québec et québécois en France. L'utilisation dans les universités québécoises des ouvrages scientifiques et techniques français sera facilitée. Ont également été étudiées des questions d'intérêt commun dans le domaine du cinéma d'expression française. Différentes formes d'échanges qui intéressent les hommes de lettres ou de science, les spécialistes du cinéma, du théâtre, de la musique, des beaux-arts, de l'action artistique et des Maisons de la Culture, en même temps que la participation française à des expositions ou manifestations artistiques diverses, ont été soigneusement examinées.

La Commission a établi, d'autre part, le bilan des nombreux échanges déjà intervenus dans le domaine de l'éducation. La venue en France, pour des stages d'une année, de 25 professeurs de l'enseignement tech-

nique, de même que le séjour au Québec de 10 professeurs français seront suivis d'autres stages ou missions en vue d'examiner en commun les problèmes concernant les programmes scolaires, la formation et les méthodes pédagogiques à tous les niveaux d'enseignement.

La Commission a pris note du progrès des travaux engagés de part et d'autre pour la reconnaissance réciproque des études universitaires.

Les deux délégations ont décidé également d'accroître le nombre des bourses universitaires et de coopération technique attribuées par leurs gouvernements.

Elles ont souhaité le développement des échanges entre Universités, en particulier dans les domaines du droit et de la médecine, ainsi que des échanges de chercheurs. Dans le domaine des sciences de l'homme, la délégation québécoise a présenté un projet de création à Paris d'un Centre de documentation et d'un Centre de recherches sur le Canada français, qui sera examiné avec attention du côté français.

Elle a, d'autre part, annoncé la création prochaine au Québec d'un Conseil de la Recherche Scientifique et son intention de demander une collaboration française pour la réalisation de ce projet. Il a été dès maintenant convenu que des missions seront échangées au cours des prochains mois en vue de préciser les modalités de cette coopération.

Les délégués se sont félicités de l'ouverture prochaine d'un Centre de diffusion de la documentation scientifique et technique française au Québec.

On sait que la Province du Québec, la plus anciennement peuplée et l'une des plus riches du Canada, comprend 80% de francophones (5 millions).

Cette province est en train d'accomplir ce qu'elle appelle une « révolution tranquille » : prise de conscience économique, volonté renforcée de sauvegarder son originalité spirituelle.

Elle est le pays qui adhère le plus chaleureusement à la grande politique de regroupement des francophones ou de francité dont M. Léopold Sedar Senghor, soutenu par M. Habib Bourguiba, se fait actuellement l'apôtre enthousiaste (le projet a l'accord de l'Organisation commune africaine et malgache, mais la France demeure sur la réserve, ne voulant à aucun prix pouvoir être taxée de néo-colonialisme, même spirituel).

Nous pensons, à CONJONCTION, que les intellectuels haïtiens et canadiens ont tout intérêt à multiplier leurs contacts.

Leur francophonie est un grand sujet d'attrait pour les anglo-saxons d'Amérique. Il n'est que de voir à Québec l'afflux des touristes venus entendre parler français et chercher certaine inimitable ambiance.

Nous aurons certainement l'occasion d'évoquer à nouveau le Canada, sur lequel l'Exposition universelle de 1967 à Montréal attirera l'attention du monde.

Il nous a été demandé d'ores-et-déjà de porter à la connaissance des auteurs haïtiens l'existence du Prix de la Revue ETUDES FRANÇAISES, largement doté.

Nous le faisons d'autant plus volontiers qu'il nous a été dit à Montréal cet été que les candidatures haïtiennes seraient les très bienvenues.

*

PRIX DE LA REVUE « ETUDES FRANÇAISES »

Fondé par M. J. Alex. Thérien, président de la Société Thérien Frères (1960) Limitée, imprimeurs à Montréal, ce prix veut encourager la création d'œuvres littéraires écrites en français, mais représentant des domaines culturels autres que celui de la France. Son organisation est confiée au directeur de la revue *Etudes françaises*, publiée par les Presses de l'Université de Montréal.

Le montant du prix est de deux mille dollars (\$2000) canadiens. Il sera décerné annuellement, à cinq reprises, à partir de décembre 1967.

L'acceptation des manuscrits, pour 1967, est soumise aux conditions suivantes :

1. que l'œuvre soit un roman ou un récit, et qu'elle soit entièrement originale et inédite ;
2. que l'auteur ait vécu au moins la moitié de sa vie hors du territoire de la France, et au moins sept années consécutives dans un même pays, mais autre que la France ; cette condition n'exclut cependant pas les concurrents qui auraient passé le même nombre d'années dans les départements et territoires français d'outre-mer.

On peut se procurer les formules d'inscription et les règlements du prix, en écrivant à l'adresse suivante :

Prix de la revue « Etudes françaises »
Université de Montréal, Faculté des lettres
C. P. 6128, Montréal 3
Canada

ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS OBLIGATOIRE AU NIGERIA

« L'enseignement du français est devenu obligatoire dans toutes les écoles », a annoncé M. Rosiji, ministre de l'Information nigérien, au cours d'un récent séjour au Sénégal.

« L'Afrique sera capable, a-t-il précisé, de faire disparaître dans un avenir rapproché les barrières existant entre les pays anglophones et les pays francophones ».

UN ENSEIGNEMENT NOUVEAU A NICE

Par arrêté du 19 janvier 1966 publié récemment au journal Officiel un centre d'études des relations interethniques vient d'être créé à la Faculté des Lettres et des sciences humaines de l'Université de Nice.

LE NOMBRE DES ELEVES ETRANGERS DANS LES GRANDES ECOLES

Selon les renseignements fournis par le Bureau Universitaire de statistiques et de documentation scolaires et professionnelles, l'ensemble des élèves étrangers dans les grandes écoles françaises s'est élevé à 4.885 au cours de l'année scolaire 1964-65.

Par rapport à l'effectif global de ces écoles qui était d'environ 62.800 élèves le nombre des étrangers représente donc environ 8%.

En établissant la répartition de ces élèves, selon les différentes régions d'origine, on constate que le continent africain en fournit le pourcentage le plus élevé, puisque le nombre des étudiants qui proviennent de cette partie du monde s'élève à près de 2.000. Ceci n'est pas pour surprendre étant donné les liens culturels et économiques qui subsistent entre la France et la plus grande partie des Pays d'Afrique Noire et ceux de l'Afrique du Nord.

L'Europe et l'Asie fournissent à nos grandes écoles un effectif d'élèves sensiblement identique : respectivement 1.165 et 1.163 élèves. Il convient de noter, à ce propos, le chiffre important d'élèves vietnamiens (368), le Viêt Nam étant le pays du monde qui envoie le plus fort contingent d'élèves dans les écoles supérieures françaises, après le Maroc, dont on compte plus de 500 ressortissants.

Ecoles	Europe	Afrique	Amérique	Asie	Divers	Total
Agriculture	20	286	1	48	-	355
Beaux-Arts	485	161	347	286	20	1.299
Commerce	30	331	5	76	2	440

Défense						
Nationale	1	21	-	29	-	51
Enseignement	16	43	5	5	-	69
Lettres	154	77	41	94	-	366
Santé	38	194	3	44	1	280
Sciences						
Juridiques	176	344	116	138	4	778
Sciences et						
Techniques	245	1.955	50	443	8	1.243
Totaux	1.165	498	568	1.163	35	4.885

*

COOPERATION

CONVENTION DE COOPERATION FRANCO-CAMEROUNAISE

Une convention du Fonds d'aide et de coopération se chiffrant à 160 millions de francs CFA vient d'être signée à Yaoundé (Cameroun). La France financera divers projets, notamment le développement de la culture du palmier à huile, l'aménagement de deux zones touristiques et la construction de deux lycées.

*

PARTICIPATION A L'INDUSTRIALISATION DU MALI

La société « France Câbles et Radios » a conclu un accord avec le Gouvernement du Mali en vue de la construction à Bamako d'une usine qui sera gérée par une société mixte, la Société des Télécommunications du Mali, au capital de 100 millions de francs maliens (2 millions de F), dont « France Câbles » détiendra 25% et l'Etat malien les 65% restants.

*

UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LE LAOS

Le 6 décembre a été remis officiellement aux autorités laotiennes le « Centre de formation professionnelle de techniciens de l'électricité du Laos ».

Dans l'allocution prononcée à cette occasion, le premier ministre du gouvernement royal s'est réjoui de l'accroissement de l'aide française à son pays et tout spécialement dans le domaine de la coopération technique.



ACTIVITÉS A L'ÉTRANGER

CHINE

L'Exposition industrielle française de Pékin qui a fermé ses portes le 4 décembre a reçu plus de 200.000 visiteurs chinois et étrangers. Elle est généralement considérée comme un succès : ce mot a été employé à plusieurs reprises par les dirigeants chinois eux-mêmes. Il est encore trop tôt pour en établir le bilan précis ; on a laissé entendre cependant que d'importants contrats auraient été conclus avec le gouvernement chinois.

Il a d'ailleurs été décidé que l'exposition française de l'industrie électronique, qui doit se tenir l'année prochaine à Changhai, sera considérablement élargie pour inclure d'autres branches techniques.

M. André Grandpierre, président du Centre national du commerce extérieur et président de la délégation officielle française, a tenu à souligner la parfaite organisation de l'exposition.

« Nous pourrions souhaiter, a-t-il-dit, que d'autres expositions soient conçues dans le même esprit que celle-ci. La présentation de nos produits, liée à de nombreuses conférences et de multiples colloques, provoque plus qu'un intérêt passager. On peut apprécier de même, l'organisation très poussée des négociations commerciales par corporation et la valeur de ces négociations avec des interlocuteurs parfaitement informés ».

*

ETATS-UNIS

La société d'applications industrielles de la physique (S.A.I.P.) vient de conclure un important accord de coopération technique commerciale avec la société américaine Edgerton Gemerhauser et Grier (E.G.G.), de Boston, dans le domaine de l'électronique impulsionnelle ultra-rapide. Afin de compléter sa propre gamme de fabrication mise au point avec l'aide du Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.), la société distribuera, après adaptation, les « modules » de la firme de Boston et sera ainsi la seule firme européenne offrant une gamme aussi étendue dans ce domaine. Par ailleurs, des équipements originaux produits en France pourront être distribués aux Etats-Unis.

La SAIP, dont les activités principales sont l'« instrumentation nucléaire » et les applications industrielles de la radio-activité, a déjà conclu des accords de coopération ou de représentation commerciale dans de nombreux pays d'Europe continentale, dans les pays scandinaves et en Australie.

U. R. S. S.

Une Société française, la *Société Marius Martin*, de Villeurbanne, va fournir à l'U.R.S.S. onze installations complètes de fabrication et de transformation de carton ondulé. Cette commande, d'un montant de 60 millions de francs, est la plus importante qui ait jamais été passée dans le monde pour du matériel concernant cette spécialité industrielle.

Le contrat a été conclu par une délégation soviétique de « Promma-shimport » (importation de matériel industriel), qui vient d'effectuer un voyage d'affaires en France.

La commande, précise le communiqué, a été passée à la France dans le cadre du protocole de financement signé le 10 juillet 1964 par la Banque du Commerce extérieur pour l'U.R.S.S. et un groupe de banques françaises.

Les installations seront livrées en 1966 et 1967 et réparties sur l'ensemble du territoire de l'Union Soviétique.

CHRONIQUE

14 JUILLET A PORT-AU-PRINCE

A l'occasion du 14 Juillet, S. Exc. l'Ambassadeur de France et Mme. Charles le Génissel organisèrent une brillante réception, en leur résidence, au Manoir des Lauriers. Participaient à cette manifestation les Ministres du Gvt. haïtien, les personnalités du Corps diplomatique, de la Presse, du Commerce, de l'Industrie, les membres de la colonie française et les nombreux amis de la France. L'Ambassadeur René Hyppolite, au nom du Gouvernement, prononça un discours pour magnifier l'amitié franco-haïtienne. Nous sommes heureux de reproduire ici le texte de la belle allocution prononcée, en la circonstance, par l'Ambassadeur le Génissel.

Nous fêtons aujourd'hui le 177ème. anniversaire de la Prise de la Bastille et cet événement qui est chargé de sens pour tant de peuples de par le monde nous permet de célébrer ensemble la valeur de conceptions politiques et sociales qui, nées de la Révolution, ont peu à peu apporté aux populations de nos pays de l'Occident une vie meilleure et leur permettent aujourd'hui encore l'espoir de nouveaux progrès.

Cette date du 14 Juillet a en Haïti une particulière résonance. C'est en effet au nom de la Déclaration des Droits de l'Homme que les hommes et les femmes de ce pays ont été libérés de l'esclavage et c'est dans leur foi révolutionnaire qu'ils ont trouvé la force de vaincre ceux qui voulaient le rétablir. Sans m'étonner donc de la spontanéité et de la ferveur avec laquelle de nombreux Haïtiens célèbrent le 14 Juillet comme un date de leur propre Histoire, je les remercie d'avoir, cette année encore, tant dans la presse qu'à la radio, mis en relief la signification de cet anniversaire.

Comme les années précédentes, je voudrais saisir l'occasion qui m'est aujourd'hui offerte pour rappeler très brièvement comment la France, dans ce monde dont l'évolution s'accélère chaque jour, poursuit son chemin et comment le Gouvernement et le Peuple français affrontent les problèmes de cette évolution.

Vous savez tous que, grâce à la stabilité dont elle jouit depuis huit ans, la France a rétabli son économie ; que les capitaux étrangers y

viennent en abondance et qu'elle dispose actuellement de réserves en or et en devises qui dépassent six milliards de dollars. Les Français, au cours d'une élection qui s'est effectuée dans la plus complète liberté et qui fait honneur à leur maturité politique, ont réélu en Décembre dernier le Général de GAULE comme Président de la République. Ce dernier, affermi dans sa position et dans ses desseins par la confiance de la majorité de nos compatriotes, a donné à notre politique étrangère une impulsion nouvelle qui a naturellement suscité la critique comme la louange.

Cette politique a pour principal souci la recherche d'une Europe amie dont le poids et l'importance lui permettraient de traiter d'égal à égal avec les deux grandes puissances qui, en raison des responsabilités qu'elles assument, tendent à s'affronter dans toutes les régions du monde.

Soucieux de remettre en marche le Marché Commun, le Gouvernement Français a demandé que l'Europe des Six, qui comme chacun sait n'est pas seulement une union douanière mais une communauté tendant à uniformiser les structures économiques de tous ses membres, assure à la France des débouchés à la mesure de son agriculture. L'accord réalisé le 11 Mai dernier a mis au point un règlement financier de la politique agricole commune qui prépare pour le 1er Juillet 1968 un véritable Marché Commun agricole des Six. D'autre part, le Gouvernement Français a recherché tout récemment avec les Autorités Britanniques les possibilités d'une adhésion de la Grande Bretagne au Marché Commun et ces conversations ont permis de rapprocher les positions des deux gouvernements sur ce problème.

Mais si cette intégration économique de l'Europe des Six semble dorénavant irréversible, une grande tâche reste à accomplir pour matérialiser dans des institutions nouvelles les aspirations à l'unité et le sentiment d'appartenance commune qui animent la plupart des Européens. C'est une entreprise difficile à laquelle s'opposent dans l'immédiat de très sérieux obstacles mais le Général de GAULLE a conscience d'être à la mesure de cette entreprise. Il a pris, depuis le début de l'année, pour les poursuivre, deux initiatives spectaculaires qui ont eu un grand retentissement dans le monde. La première de ces initiatives a été le retrait de la France de l'appareil militaire de l'OTAN. Les réactions souvent très défavorables que, tant en Europe que de ce côté-ci de l'Océan, cette décision a provoquées semblent résulter largement d'un malentendu. La France reste dans l'Alliance Atlantique dont elle accepte par avance le renouvellement en 1969. Elle voit, en revanche, de gros inconvénients au maintien d'une intégration militaire mise sur pied en 1950 pour répondre à un état de choses qui, depuis, s'est profondément modifié. S'étant dotée elle-même d'une certaine puissance

atomique qui est en constant développement, elle possède sa propre force de dissuasion et ne peut plus considérer l'Alliance Atlantique comme un essaim de planètes gravitant autour d'un soleil central. Le réalisme politique l'oblige à rappeler que l'entente ne peut être réelle entre nations que si elle s'appuie sur l'égalité des droits. Les problèmes techniques que soulève cette décision sont délicats à résoudre mais, dès maintenant, la France a rencontré chez ses partenaires une compréhension qui permettra de leur trouver une solution dans l'amitié et dans la confiance.

En tout état de cause une chose demeure, c'est l'amitié du Gouvernement et du Peuple Français pour les Etats-Unis. Les Français ont envers les Américains une trop lourde dette de reconnaissance, ont tissé avec eux des liens historiques trop anciens pour jamais renier cette amitié et une alliance qui est dans la nature des choses. Au cours des crises qui, ces dernières années, ont opposé les Etats-Unis et l'Union Soviétique, la France d'ailleurs a été l'une des premières à se déclarer solidaire des Etats-Unis.

La deuxième initiative du Général de GAULLE a été le voyage à Moscou qui a suscité tant d'intérêt dans le monde entier. Le propos de ce voyage a été clairement défini par le Président de la République lui-même au cours des premiers discours qu'il a prononcés lors de son arrivée en Union Soviétique. Il s'agissait avant tout de rétablir un dialogue interrompu depuis la guerre et de mettre en œuvre « des rapports nouveaux visant à la détente, à l'entente et à la coopération. »

Depuis les déchirements de la deuxième guerre mondiale, le monde s'est trouvé divisé en deux idéologies contraires et selon une sorte de manichéisme qui avait atteint son paroxysme avec le « Macarthysme » aux Etats-Unis et le « Stalinisme » en Union Soviétique, les adversaires du Communisme étaient considérés à l'Est comme les « laquais du Capitalisme », tandis que les opposants à la politique de Washington étaient taxés aux Etats-Unis de « crypto-communistes. » Bien que l'évolution qui s'est produite de part et d'autre ait déjà tempéré les rigueurs de ces jugements comme l'aigreur des rapports entre les deux peuples, une atmosphère de crainte et de méfiance les divise encore.

Comme l'a dit le Général de GAULLE, « *La France ne s'accommode pas de cette confrontation rigide de deux organisations et elle voudrait que ce charme malfaisant soit rompu* ». Le Président de la République a donc entrepris, en ce qui concerne la France, de dégeler ses rapports avec l'Union Soviétique et il a en partie réussi. Sans renier à aucun moment l'appartenance de la France à l'Occident et les principes de liberté auxquels elle est traditionnellement attachée, le Général de GAULLE a pu vérifier par l'enthousiasme et la spontanéité de l'accueil

qui lui a été réservé par les populations de l'Union Soviétique, combien son propos avait été compris. Sans doute les résultats obtenus ne sont-ils pas encore considérables, mais en brisant la glace, le Général a ouvert le chemin à des contacts qui pourront s'avérer fructueux et qui ont une valeur d'exemple pour ceux à qui leur puissance donne un rôle essentiel dans la pacification du monde.

Si l'Europe a été la principale préoccupation du Gouvernement Français au cours des derniers mois, la France n'oublie pas pour autant sa vocation de puissance mondiale et les pays sous-développés du Tiers-Monde continuent notamment à faire l'objet de sa considération et de sa sollicitude. L'aide qu'elle leur accorde s'est élevée en 1965 à six milliards quatre cent millions de francs, soit plus d'un milliard deux cent millions de dollars et représente 1,85% du revenu national français. Cette aide, qui est presque exclusivement bilatérale, reste désintéressée et respectueuse des indépendances, mais si elle est encore pour 70% consacrée à la zone franc, un redéploiement géographique se produit graduellement qui permettra d'augmenter l'aide apportée à d'autres régions du monde, notamment à l'Amérique Latine.

En Haïti, la France poursuit au même rythme son action culturelle et elle rencontre auprès des Autorités de ce pays, en premier lieu du Président à Vie de la République, Son Excellence le Docteur François DUVALIER, comme auprès de la presse et du public, une compréhension et un concours dont elle leur est reconnaissante. En ce 14 Juillet, je formule le souhait que cette amitié traditionnelle entre nos deux peuples, qui s'est fortifiée au cours des cent dernières années par l'action de nos prêtres, de nos hommes d'affaires et plus récemment de nos professeurs, se développe encore davantage et maintienne entre nous ces rapports de confiance et d'affection qui conviennent aux membres d'une même famille spirituelle.

QUELQUES UNES DES ACTIVITES DE L'INSTITUT FRANÇAIS

Nous avons retenu pour ces derniers mois les manifestations suivantes :

STAGE DE FORMATION PEDAGOGIQUE EN DOMINICANIE

Dans le courant du mois de mai un cours de plusieurs semaines, organisé par le ministère de l'Education de St-Domingue, en collaboration avec les gouvernements français et dominicain, fut inauguré à San Cristobal.

Quinze professeurs enseignant le français dans les lycées dominicains y participèrent. M. et Mme. Gautier, membres de la mission culturelle française en Haïti, leur exposèrent les techniques les plus récentes d'enseignement de notre langue. M. Robert Balard, directeur de l'Institut français d'Haïti, qui les avait accompagnés, profita de son séjour pour faire la connaissance de M. Paul Fouchet, ambassadeur de France à St. Domingue et de M. Jacques Lécuyer, attaché culturel auprès de cette ambassade. L'accueil, tant de la part des Dominicains que de nos compatriotes, fut on ne peut plus sympathique et chaleureux.

Il est à souhaiter que des liens étroits soient maintenus entre les missions culturelles françaises de St-Domingue et d'Haïti, au service d'une meilleure connaissance réciproque des deux pays.

EXPOSITION CHARLES PEGUY

Présentée par une allocution pleine d'intelligence et de sensibilité du professeur Jean Claude, fervent « péguyste », accompagnée d'un très beau film en couleur, cette exposition consistait en plusieurs centaines de photographies commentées de notes brèves. Elle attira, des semaines durant, de très nombreuses écoles, et des adultes qui n'ont pas oublié que ce poète français parmi les plus grands est aussi l'homme qui dédiait sa *Jeanne d'Arc* « A toutes celles et à tous ceux qui auront vécu, A toutes celles et à tous ceux qui seront morts pour tâcher de porter remède au mal universel ».

EXPOSITION DES OISEAUX D'HAÏTI

Autre discipline, autres moyens d'information, mais non moindre succès. En juin M. Guy Robart, professeur agrégé de Sciences naturelles auprès de l'Institut Français, présentait une collection d'oiseaux haïtiens, depuis la « Madame Sarah » jusqu'au flamant rose, en passant par l'épouvantable « frisé » fort scientifiquement empaillé et apparemment dépouillé de ses maléfices.

Le public se pressait nombreux autour des volatiles, à un moment où les journaux se demandaient qui l'emporteraient, dans un grand pays voisin, des faucons ou des colombes, et où les prises de position de la patrie de Chantecler faisaient quelque bruit.

STAGE DE FORMATION PEDAGOGIQUE AU CAP-HAITIEN

Du 3 au 13 juillet, dans le cadre de ses activités culturelles en province, l'Institut Français a organisé un Stage pédagogique au Cap-Haïtien à l'intention des éducateurs du département du Nord. Ces journées pédagogiques ont été particulièrement axées sur la psychologie de l'enfant d'âge scolaire, de la Maternelle au Brevet élémentaire, et sur les méthodes d'enseignement à préconiser dans ces divers cours.

Conférences et cours d'enseignement pratique ont été dispensés par M. et Mme André Gautier, membres de la mission primaire, professeurs dans les Ecoles normales de Port-au-Prince, et par M. Yves Ogez, professeur de Mathématiques de l'Institut Français.

Durant ces « Journées pédagogiques », conférences, causeries, films, démonstrations de classe modèle, furent suivis par un public nombreux de 100 à 150 Inspecteurs de l'Enseignement urbain et rural, Professeurs de l'Enseignement secondaire, Directeurs et Directrices d'Ecoles, Instituteurs et Institutrices, Frères de l'Institution Chrétienne, Sœurs des diverses Congrégations représentées en Haïti, Journalistes etc...

Par ces manifestations qu'ils regrettent de ne pouvoir multiplier, retenus qu'ils sont par leurs cours dans la capitale, les membres de l'Institut Français entendent prouver qu'ils n'oublient pas leurs amis lointains et, qu'à leurs yeux, Haïti ne se limite absolument pas à Port-au-Prince.

CHRONIQUE DE LA MISSION

Le 5 juin 1966 M. Guy Robart, professeur agrégé de Sciences naturelles à l'Institut Français, a épousé Melle Maud Guerdès. On ne saurait pousser plus loin la coopération franco-haïtienne. *Conjonction* formule pour le bonheur des mariés tous les vœux imaginables.

* * *

Madame Scaramelli nous a quittés, accompagnée de bien des regrets. Elle avait fourni un très gros travail pour diffuser aussi largement que possible en Haïti les films, les disques, les bandes magnétiques, qui sont reçus à l'Institut Français. Madame Scaramelli, qui s'était passionnée pour sa tâche, est remplacée par l'active et souriante Madame André.

* * *

Le 31 juillet nous est arrivé M. Guy Varvarais qui est affecté à l'Institut Français comme Professeur faisant fonction de Bibliothécaire. M. Varvarais était Directeur d'école depuis 1947 en Charente-Maritime.

Il s'est aussitôt attaqué à sa tâche, l'une des plus urgentes de notre Institut : classer scientifiquement notre Bibliothèque qui, pour être l'une des plus importantes de ce pays, menaçait par sa masse même, sans cesse accrue, de devenir inutilisable. M. Varvarais a entrepris avec un optimisme serein la constitution d'un fichier commode qui puisse mettre nos 25.000 volumes à la portée de tous.

* * *

Avec la fin des cours les professeurs de l'Institut se sont dispersés du Canada à la Belgique en passant par douce France. La rentrée les ramènera tous, rafraîchis, enrichis d'expériences et tout animés d'un zèle neuf.

J. B.



Consultez votre Agent de Voyages sur les avantages
des voyages « AIR FRANCE »

45 ANS d'expérience

- ▶ Service personnalisé
 - ▶ Tarifs spéciaux pour étudiants
- Accord AIR - MER (avion-bateau)
« STOP TOURS, etc... »



WELCOME SERVICE

A votre disposition, dans toutes les grandes
agences Air France à travers le monde, pour
vous renseigner, vous aider, vous conseiller,
simplifier et agréments vos séjours. Consultez-les.



AIR FRANCE

LE PLUS GRAND RESEAU DU MONDE

BANQUE
NATIONALE
DE LA
REPUBLIQUE
D'
HAITI

(DEPARTEMENT COMMERCIAL)

a inauguré le 26 novembre 1951 son nouveau service de :

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Amélioré, modernisé, ce service vous offre à l'intérieur de sa voûte blindée un coffret du dernier modèle en usage aux Etats-Unis, dans lequel vous pourrez déposer :

VOS BIJOUX

VOS PAPIERS PERSONNELS

VOS TITRES

EN TOUTE INDÉPENDANCE

ET EN TOUTE SÉCURITÉ

AVEC DISCRÉTION

ET CONFORT

**Nous avons l'honneur de solliciter votre VISITE...
et votre PATRONAGE.**



**L'ILE DU SOLEIL
QUI JOINT
AU CHARME DU VIEUX MONDE
TOUT LE PITTORESQUE
INCOMPARABLE DES TROPIQUES**

*Des vacances agréables,
Une cure de repos près de la mer
ou à la montagne,
Des excursions toujours intéressantes :*

HAITI

**La République de langue
française du
Nouveau Monde**

**Pour tous renseignements :
Le Département du Tourisme
Port-au-Prince, Haïti**

**Haïti Tourist Information Bureau
30 Rockefeller Plaza, New York 20, N. Y.**

SALVITAE

NEPHRITE CYSTITE PROSTATITE URETRITE

Le SALVITAE neutralise promptement l'urine acide, caractérisée par une sensation d'ardeur, réprime le désir fréquent d'uriner, soulage toute Irritation et Inflammation de la Vessie et des Reins, enlève et dissout toutes les Matières Solides qui se trouvent dans l'urine, et a un effet diurétique et antiseptique à la fois curatif sur les canaux urinaires.

Dose : Une cuillerée à thé dans un verre d'eau toutes les quatre heures.

JOSEPH NADAL & Co.

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF

DUNBRIK



Fig. 16
Tuile plate — tuile ronde

BANQUE POPULAIRE COLOMBO-HAÏTIENNE

Capital : Gdes 5.000.000.00

EPARGNANTS,

Faites fructifier votre argent dans un compte d'Epargne à la BANQUE POPULAIRE COLOMBO-HAÏTIENNE.

COMMERÇANTS, INDUSTRIELS

pour toutes vos opérations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adressez-vous à la BANQUE POPULAIRE COLOMBO-HAÏTIENNE.

LES ESSENCES AROMATIQUES D'HAÏTI, S. A.

ESSAROME

Siège Social : Portail de Léogane
Port-au-Prince, Haïti

la plus grande chaîne d'usines de production
d'Huiles Essentielles
(VETIVER - AMYRIS)
d'Haïti

au service de l'Industrialisation et
du Progrès matériel du Pays.

Crayons
à lèvres

Dior

et les
produits
de Beauté

ORLANE



La Belle Créole



Si vous aimez les reliques...

Achetez pour votre collection les voitures dessinées
pour vos pères

Si vous voulez bénéficier d'une technique... dans
le vent...

Et semer les limaçons...

Prenez le volant d'une...

R 8 MAJOR
RENAULT

Ces fameux appareils
de radio

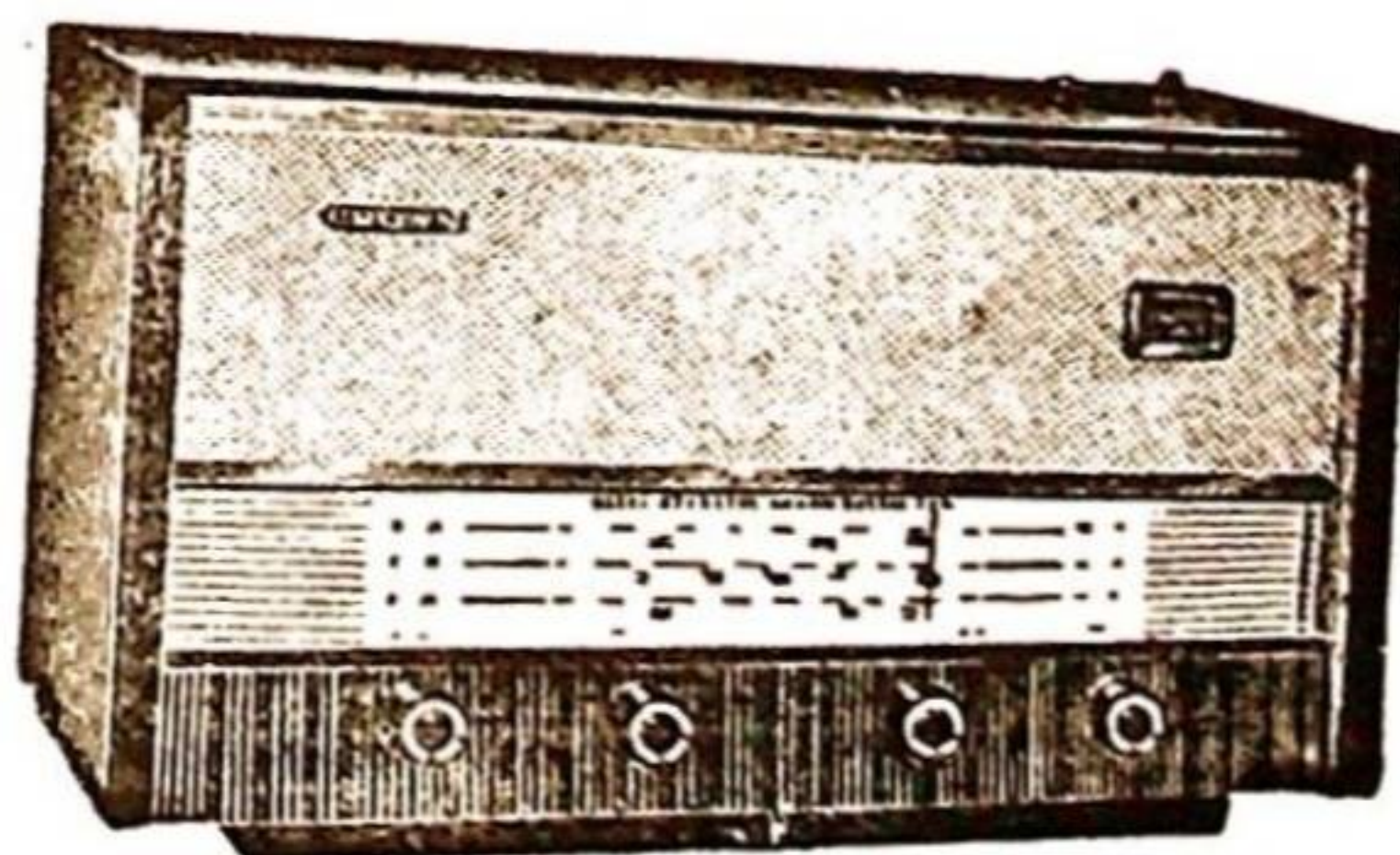
« CROWN »

sont en vente à la Maison

**ADOLF
ABRAHAM**

à la Rue Traversière,

au No. 42



BANQUE COMMERCIALE D'HAITI

Membre de « The American Bankers Association » (ABA)

Rue du Centre

Nous avons l'honneur de vous offrir nos services pour les opérations suivantes :

Travellers chèques

Warrants

Achats et Ventes de Change (Chèques et Transferts)

Dépôts à Vue (Compte Courant)

Dépôts à Terme

Crédits Commerciaux et Lettres de Crédit

Effets de Commerce

Hypothèques, etc, etc.

Dans le but d'encourager l'épargne, la BANQUE COMMERCIALE D'HAITI accorde aux déposants en Compte d'Epargne des avantages speciaux ainsi que des primes alléchantes.

LES PATES ALIMENTAIRES «COQ»

JEAN BARTHE

Avenue Dessalines

En face des Sœurs Salésiennes

vous offrent les Pates suivantes : à part le Macaroni et le Vermicelle. les coquillettes, les Spaghetti, Nouilles Coudes, et Rondelles côtelées. Lettres. Chiffres, Fidelini Macaroni moyen et petit, enfin toutes les Pâtes désirées.

PRIX AVANTAGEUX

LE CIMENT D'HAITI

SOCIETE ANONYME

au Capital de \$ 2.000.000.00

SIEGE SOCIAL : Rue Dantès Destouches

Port-au-Prince.

Téléphone : 3246

USINE à Fond Monbin, Commune de Cabaret

CHAUSSURES

HAITI S. A.

Bata

LA CHAUSSURE DE QUALITÉ A VOTRE PRIX

SOCIETE ANONYME DARBUCO

185, Rue du Quai,

Port-au-Prince, Haïti,

Téléphone No. 2310

Equipement et Fournitures Agricoles

Tracteurs Diesel « COCKSHUTT »

moteurs Diesel « BERNARD-MOTEURS »

Charrues RANSOMES

Séchoirs à Café ADS

SEMENCES KEYSTONE

Concentrés pour animaux de ferme PILLSBURY

Plaques fibro-ciment ETERNIT pour toiture, plafond et cloison

Plaques fibro-ciment ETERNIT pour revêtement de parois d'office et de
salle de bain, buffets d'évier, dessus de tables et comptoirs.

La Cigarette Haïtienne qui a fait ses preuves SPLENDID



ÉTANCHEMENT ABSOLU

MEILLEURS PRODUITS

D'ÉTANCHEITÉ

En vente chez

REINBOLD COFFEE, S. A.

POUR VOS VOYAGES, ADRESSEZ-VOUS

A

HERAUX TOURS

156, Rue Pavée

Port-au-Prince, Haïti,

Tél. : 3871

Service gratuit — Rapide et Efficient.

Voyage Héraux ... Voyage Heureux.

CLAUDE DUVAL

RUE DES CASERNES

Active member of Automotive Association Engine Rebuilders

RECONDITIONNEMENT DE
MOTEURS A GASOLINE ET DIESEL
CLUTCH — FREINS

Et tous les travaux de mécanique automobile.

Vente de pièces détachées
pour voitures et camions européens et américains.



La **FORD** d'Allemagne vient
de lancer sur le Marché une
nouvelle

TAUNUS 20-M,
de 6 cylindres à moteur en V.
Voiture de grand Tourisme qui
plaira aux amateurs du Beau
et du Bon.

LUCIANI BEHRMANN & Co.

CONSUL-CORTINA S. W.

En vente à la Maison
« **LES MOTEURS REUNIS, S. A.** »



Prix très avantageux.

P. O. B. No. 746

**Rue du Magasin de l'Etat, No. 124
Port-au-Prince, Haïti, W. I.**

